



États financiers consolidés

*Pour les exercices
terminés les
31 décembre 2023 et 2022*

Redevances Aurifères Osisko Itée

États financiers consolidés

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction de Redevances Aurifères Osisko Itée (la « Société ») est responsable de la mise en place et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de la présentation de l'information financière conformément aux règlements 13a-15(f) et 15d-15(f) et en vertu de la loi intitulée « *Securities Exchange Act of 1934 (United States)* », dans sa version modifiée.

La direction de la Société a évalué l'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière au 31 décembre 2023. La direction de la Société a mené une évaluation des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière en se fondant sur les critères établis dans le document de référence intitulé « *Internal Control - Integrated Framework (2013)* » émis par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*. D'après l'évaluation de la direction de la Société, les contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière sont efficaces en date du 31 décembre 2023.

L'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière au 31 décembre 2023 a été audité par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., un cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, tel qu'il est indiqué dans leur rapport, lequel est présenté dans les pages qui suivent.

(signé) Jason Attew
Président, chef de la direction et administrateur

(signé) Frédéric Ruel
Vice-président, finances et chef de la direction financière

20 février 2024



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de Redevances Aurifères Osisko Ltée et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 décembre 2023 et 2022, et des états consolidés des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des flux de trésorerie et des états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2023 et 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205 5000, Téléc. : +1 514 876 1502, ca_montreal_main_fax@pwc.com



Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournies dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image précise et fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.



Questions critiques de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est une question soulevée au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été ou qui doit être communiquée au comité d'audit et qui i) est liée à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et ii) pour laquelle nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur celle-ci ni sur les comptes ou informations connexes.

Évaluation des indices de dépréciation des redevances, flux et autres intérêts

Comme il est décrit aux notes 3, 5 et 12 des états financiers consolidés, la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts de la Société s'établissait à 1 553 millions de dollars au 31 décembre 2023. La direction évalue à chaque date de présentation de l'information s'il existe des indices selon lesquels la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, ce qui l'obligerait à procéder à un test de dépréciation formel. La dépréciation est évaluée au niveau des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), ce qui est généralement le cas des redevances, des flux et des autres intérêts individuels pour chaque propriété pour laquelle des entrées de trésorerie sont générées. La direction pose des jugements pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation, notamment une variation significative des réserves et des ressources minérales; des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie; une production significativement plus faible que prévu; une variation significative des prix actuels ou prévus pour les matières premières et toute autre information financière ou information sur les opérateurs pertinente.

Les principaux faits qui ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures à l'égard de l'évaluation des indices de dépréciation des redevances, flux et autres intérêts constituait une question critique de l'audit sont i) les jugements posés par la direction pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation qui l'obligeraient à procéder à un test de dépréciation formel; et ii) un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures relatives à l'évaluation des éléments probants utilisés par la direction pour évaluer les indices de dépréciation liés à une variation significative des réserves et des ressources minérales; des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie; une production significativement plus faible que prévu; une variation significative des prix actuels ou prévus pour les matières premières et toute autre information financière ou information sur les opérateurs pertinente.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation par la direction des indices de dépréciation des redevances, flux et autres intérêts a été testée. Ces procédures consistaient également, entre autres, à évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation par la direction des indices de dépréciation pour un échantillon de redevances, flux et autres intérêts, liés à une variation significative des réserves et des ressources minérales; à des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie; à une production significativement plus faible que prévu; à une variation significative des prix actuels ou prévus pour les matières premières et à toute autre information financière ou information sur les opérateurs pertinente, en prenant en considération i) le rendement des redevances, flux et autres intérêts



actuel et passé; ii) la cohérence avec les données du marché provenant de sources externes et les données du secteur; iii) des informations communiquées au public ou toute autre information pertinente des exploitants des redevances, flux et autres intérêts; et iv) de la cohérence avec les éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal, Canada
Le 20 février 2024

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société depuis 2006.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie	6	67 721	90 548
Placements à court terme	7	8 200	-
Sommes à recevoir	8	6 282	11 700
Autres actifs	9	1 842	2 546
		<u>84 045</u>	<u>104 794</u>
Actifs non courants			
Placements dans des entreprises associées	10	115 651	319 763
Autres placements	11	93 025	73 504
Redevances, flux et autres intérêts	12	1 553 111	1 378 253
Goodwill	13	111 204	111 204
Autres actifs	9	8 951	8 783
		<u>1 965 987</u>	<u>1 996 301</u>
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer	14	8 209	6 825
Dividendes à payer	17	11 121	10 121
Obligations locatives	15	1 122	921
		<u>20 452</u>	<u>17 867</u>
Passifs non courants			
Obligations locatives	15	6 879	6 701
Dette à long terme	16	191 879	147 950
Impôts sur le résultat différés	19	96 279	86 572
		<u>315 489</u>	<u>259 090</u>
Capitaux propres			
Capital-actions	17	2 097 691	2 076 070
Surplus d'apport		79 446	77 295
Cumul des autres éléments du résultat global		28 058	47 435
Déficit		(554 697)	(463 589)
		<u>1 650 498</u>	<u>1 737 211</u>
		<u>1 965 987</u>	<u>1 996 301</u>

APPROUVÉS AU NOM DU CONSEIL

(signé) Norman MacDonald, Président du conseil d'administration

(signé) Joanne Ferstman, administratrice

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

	Notes	2023 \$	2022 \$
Produits	20	247 320	217 809
Coût des ventes	20	(16 646)	(16 076)
Épuisement	20	(56 393)	(51 355)
Bénéfice brut		174 281	150 378
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	20	(32 829)	(20 216)
Développement des affaires	20	(6 179)	(5 375)
Dépréciation des droits de redevances et de flux	20	(47 619)	(1 818)
Bénéfice d'exploitation		87 654	122 969
Produits d'intérêts		6 831	9 767
Charges financières		(18 946)	(22 339)
Gain de change		1 603	20 146
Quote-part du résultat d'entreprises associées		7 925	(1 863)
Autres pertes, montant net	20	(120 153)	(15 557)
(Perte) bénéfice avant les impôts sur le résultat		(35 086)	113 123
Charge d'impôts sur le résultat	19	(13 257)	(27 838)
(Perte nette) bénéfice net des activités poursuivies		(48 343)	85 285
Perte nette des activités abandonnées	29	-	(268 475)
Perte nette		(48 343)	(183 190)
Perte nette attribuable aux :			
Actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée		(48 343)	(118 754)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(64 436)
(Perte nette) bénéfice net par action des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée			
De base et dilué(e)	22	(0,26)	0,47
Perte nette par action attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée			
De base et diluée	22	(0,26)	(0,66)

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Perte nette	(48 343)	(183 190)
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés à l'état consolidé des résultats</i>		
Variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 915	(43 486)
Incidence fiscale	753	4 324
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(3 306)	(1 368)
<i>Éléments qui pourront être reclassés à l'état consolidé des résultats</i>		
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(15 596)	49 904
Cession de placements dans des entreprises associées		
Reclassement à l'état des résultats des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur le résultat	(1 136)	(294)
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(3 489)	-
Autres éléments du résultat global	<u>(16 859)</u>	<u>9 080</u>
Résultat global	<u>(65 202)</u>	<u>(174 110)</u>
Résultat global attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée :		
Des activités poursuivies	(65 202)	88 988
Des activités abandonnées	-	(204 039)
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée	(65 202)	(115 051)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(59 059)

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2023 \$	2022 \$
Activités d'exploitation			
(Perte nette) bénéfice net des activités poursuivies		(48 343)	85 285
Ajustements pour :			
Rémunération fondée sur des actions		10 407	7 119
Épuisement et amortissement		57 615	52 415
Dépréciation des droits de redevances et de flux		47 619	1 818
Pertes de crédit attendues et radiation sur les autres placements		37 209	-
Dépréciation des placements dans des entreprises associées		64 771	2 361
Charges financières		492	7 340
Quote-part du résultat d'entreprises associées		(7 925)	1 863
Gain net à l'acquisition de placements		-	(48)
Variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		13 156	16 848
Gain net découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées		(4 842)	(3 604)
Perte à la cession et à la cession réputée d'entreprises associées		10 494	-
Gain de change		(1 781)	(19 907)
Charges d'impôts sur le résultat différés		10 672	26 688
Autres		(632)	116
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		188 912	178 294
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	23	(1 885)	(3 231)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation poursuivies		187 027	175 063
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation abandonnées	29	-	(65 116)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		<u>187 027</u>	<u>109 947</u>
Activités d'investissement			
Acquisitions de placements à court terme		(8 362)	-
Acquisitions de placements		(53 279)	(12 472)
Produit de la cession de placements	10, 11	132 959	2 960
Acquisitions de droits de redevances et de flux		(291 108)	(124 209)
Solde de trésorerie d'Osisko Développement Corp. au moment de la déconsolidation	29	-	(133 138)
Autres		(46)	(18)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement poursuivies		(219 836)	(266 877)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement abandonnées	29	-	(114 984)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		<u>(219 836)</u>	<u>(381 861)</u>
Activités de financement			
Financement par voie de prise ferme de capitaux propres	17	-	311 962
Frais d'émission d'actions	17	-	(13 941)
Augmentation de la dette à long terme, déduction faite de l'escompte sur les acceptations bancaires	16	255 210	147 833
Remboursement de la dette à long terme, déduction faite de l'escompte sur les acceptations bancaires	16	(207 528)	(413 120)
Exercice d'options d'achat d'actions et actions émises en vertu du régime d'achat d'actions		12 845	4 387
Rachat d'actions ordinaires dans le cours normal des activités	17	-	(22 135)
Dividendes versés		(39 903)	(37 929)
Paievements en capital sur les obligations locatives		(973)	(874)
Retenues à la source sur le règlement d'unités d'actions avec restrictions et différées		(4 850)	(2 224)
Autres		(491)	(555)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement poursuivies		14 310	(26 596)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement abandonnées	29	-	245 833
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		<u>14 310</u>	<u>219 237</u>
Diminution de la trésorerie avant l'incidence des variations des taux de change		(18 499)	(52 677)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie			
Activités poursuivies		(4 328)	21 008
Activités abandonnées	29	-	6 519
Diminution nette de la trésorerie		<u>(22 827)</u>	<u>(25 150)</u>
Trésorerie au 1^{er} janvier		90 548	115 698
Trésorerie au 31 décembre	6	<u>67 721</u>	<u>90 548</u>

Des informations supplémentaires sur les états consolidés des flux de trésorerie sont présentées à la note 23.

Redevances Aurifères Osisko Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital-actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2023	184 037 728	2 076 070	77 295	47 435	(463 589)	1 737 211
Perte nette	-	-	-	-	(48 343)	(48 343)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(16 859)	-	(16 859)
Résultat global	-	-	-	(16 859)	(48 343)	(65 202)
Dividendes déclarés	-	-	-	-	(43 493)	(43 493)
Actions émises – régime de réinvestissement des dividendes	140 405	2 589	-	-	-	2 589
Actions émises – régime d'achat d'actions à l'intention des employés	17 809	324	-	-	-	324
Options d'achat d'actions – rémunération fondée sur des actions	-	-	4 164	-	-	4 164
Options d'achat d'actions exercées	938 615	15 834	(3 192)	-	-	12 642
Unités d'actions avec restrictions devant être réglées en actions ordinaires						
Rémunération fondée sur des actions	-	-	4 993	-	-	4 993
Règlement	166 161	2 245	(4 534)	-	(1 643)	(3 932)
Incidence fiscale	-	-	227	-	-	227
Unités d'actions différées devant être réglées en actions ordinaires :						
Rémunération fondée sur des actions	-	-	1 245	-	-	1 245
Règlement	45 806	629	(944)	-	(147)	(462)
Incidence fiscale	-	-	192	-	-	192
Transfert du gain réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	-	-	-	(2 518)	2 518	-
Solde au 31 décembre 2023	185 346 524	2 097 691	79 446	28 058	(554 697)	1 650 498

(i) Au 31 décembre 2023, le cumul des autres éléments du résultat global se composait d'éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de (10,0) millions de dollars et d'éléments qui pourront être reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de 38,1 millions de dollars.

Redevances Aurifères Osisko Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

Notes	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée							Participations ne donnant pas le contrôle	Total
		Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾	Déficit	Total		
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
Solde au 1^{er} janvier 2022	166 493 597	1 783 689	18 072	42 525	14 510	58 851	(283 042)	1 634 605	145 456	1 780 061
Perte nette	-	-	-	-	-	-	(118 754)	(118 754)	(64 436)	(183 190)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	3 703	-	3 703	5 377	9 080
Résultat global	-	-	-	-	-	3 703	(118 754)	(115 051)	(59 059)	(174 110)
Financement par voie de prise ferme	17	18 600 000	311 962	-	-	-	-	311 962	-	311 962
Frais d'émission d'actions, déduction faite des impôts de 3,7 millions de dollars	17	-	(10 247)	-	-	-	-	(10 247)	-	(10 247)
Investissements nets d'actionnaires minoritaires	29	-	-	-	-	-	-	-	210 360	210 360
Acquisition de Tintic par Osisko Développement Corp.	29	-	-	-	-	-	-	-	109 657	109 657
Incidence des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(32 184)	(32 184)	32 184	-
Dividendes déclarés	-	-	-	-	-	-	(40 573)	(40 573)	-	(40 573)
Actions émises – régime de réinvestissement des dividendes	118 639	1 680	-	-	-	-	-	1 680	-	1 680
Actions émises – régime d'achat d'actions à l'intention des employés	20 383	303	-	-	-	-	-	303	-	303
Options d'achat d'actions – rémunération fondée sur des actions	-	-	-	2 827	-	-	-	2 827	2 487	5 314
Options d'achat d'actions exercées	309 749	5 280	-	(1 080)	-	-	-	4 200	-	4 200
Unités d'actions avec restrictions devant être réglées en actions ordinaires :										
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	3 361	-	-	-	3 361	1 383	4 744
Règlement	160 043	1 919	-	(3 747)	-	-	(416)	(2 244)	270	(1 974)
Incidence fiscale	-	-	-	76	-	-	-	76	-	76
Unités d'actions différées devant être réglées en actions ordinaires :										
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	1 075	-	-	-	1 075	462	1 537
Règlement	29 975	395	-	(407)	-	-	-	(12)	95	83
Incidence fiscale	-	-	-	83	-	-	-	83	-	83
Rachat d'actions ordinaires dans le cours normal des activités	17	(1 694 658)	(18 911)	-	-	-	(3 224)	(22 135)	-	(22 135)
Bons de souscription échus sans avoir été exercés ⁽ⁱⁱ⁾	-	-	(18 072)	18 072	-	-	-	-	-	-
Échéance des débetures convertibles – composante capitaux propres	16	-	-	14 510	(14 510)	-	-	-	-	-
Transfert du gain réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	-	-	-	-	-	(14 604)	14 604	-	-	-
Déconsolidation d'Osisko Développement Corp.	29	-	-	-	-	(515)	-	(515)	(443 295)	(443 810)
Solde au 31 décembre 2022	184 037 728	2 076 070	-	77 295	-	47 435	(463 589)	1 737 211	-	1 737 211

(i) Au 31 décembre 2022, le cumul des autres éléments du résultat global se composait d'éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de (9,8 millions de dollars) et d'éléments qui pourront être reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de 57,2 millions de dollars.

(ii) Le 18 février 2022, 5 480 000 bons de souscription d'Osisko pouvant être exercés au prix de 36,50 \$ sont arrivés à échéance sans avoir été exercés.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

1. Nature des activités

Redevances Aurifères Osisko Itée et ses filiales (collectivement, « Osisko » ou la « Société ») sont engagées dans l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux et d'intérêts similaires de métaux précieux et d'autres matières premières qui correspondent aux objectifs de la Société en matière de risque/rendement. Osisko est une société ouverte domiciliée au Québec (Canada), dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York, et a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions (Québec)*. L'adresse de son siège social est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada. La Société détient un portefeuille de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et de droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou ententes de flux de métaux sur divers projets. Le principal actif de la Société est une redevance de 3 à 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur le complexe Canadian Malartic, située au Canada.

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ci-joints ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, à l'exception de l'adoption des modifications aux normes IAS 1 et IAS 8 (note 4). Le conseil d'administration a approuvé les présents états financiers consolidés pour publication le 20 février 2024.

3. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

a) Consolidation

Les états financiers de la Société consolident les comptes de Redevances Aurifères Osisko Itée et ceux de ses filiales. Les transactions, les soldes et les gains et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation. Les filiales sont les entités que la Société a la capacité de contrôler. La Société contrôle une entité lorsque le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle Osisko obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle.

Les principales filiales de la Société, leur emplacement géographique et la participation s'y rapportant aux 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

Entité	Jurisdiction	Participation	Monnaie fonctionnelle
Osisko Bermuda Limited	Bermudes	100 %	Dollar américain
Osisko Mining (USA) Inc.	Delaware	100 %	Dollar américain

Osisko a cessé de consolider Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement ») le 30 septembre 2022, la direction ayant déterminé qu'Osisko n'était plus en position de contrôle sur Osisko Développement. Le 30 septembre 2022, Osisko détenait une participation de 44,1 % dans Osisko Développement (75,1 % au 1^{er} janvier 2022). De l'information sur Osisko Développement et sur la déconsolidation de l'entité est présentée à la note 29.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Conversion des monnaies étrangères

(i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités consolidées et des entités associées de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont comptabilisés dans l'ajustement lié à la conversion des monnaies dans les autres éléments du résultat global.

(ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères, y compris les produits et les charges, sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ou évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fins de période sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, à moins qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur, auquel cas ils sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation de la juste valeur. Les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers non monétaires, tels que les placements détenus et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, attribuables aux fluctuations des taux de change sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats comme faisant partie des gains ou des pertes de juste valeur. Ces variations de la juste valeur des actifs financiers non monétaires, tels que les placements classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont incluses dans les autres éléments du résultat global.

c) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation acceptables.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Instruments financiers (suite)

(i) Actifs financiers

Titres de créance

Les investissements en titres de créance sont ultérieurement évalués au coût amorti lorsque l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à conserver ces actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser.

Les placements en titres de créance sont ultérieurement évalués à la juste valeur lorsqu'ils ne se qualifient pas pour l'évaluation au coût amorti. Les instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur, y compris les instruments dérivés qui sont des actifs, sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net, à moins qu'ils ne soient détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à conserver ces actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels ou de les vendre et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser. Dans ce dernier cas, les gains et pertes latents sont initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ultérieurement reclassés en résultat net par le biais de l'amortissement des primes et des escomptes, les pertes de valeur ou la décomptabilisation.

Titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les variations sont comptabilisées en résultat net. Les titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être irrévocablement désignés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, sans reclassement ultérieur en résultat net. Les gains et les pertes cumulés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global aux bénéfices ou déficits non répartis lors de la décomptabilisation du placement.

(ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, exception faite des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces passifs, incluant les dérivés qui sont des passifs, sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Instruments financiers (suite)

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Instrument financier</u>
Actifs financiers au coût amorti	Trésorerie Titres de créance à court terme Effets et créances à recevoir Produits à recevoir en vertu de redevances, de flux et d'autres intérêts Produits d'intérêts à recevoir Sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements en dérivés et débetures convertibles
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Placements en actions et en titres de capitaux propres, autres que les dérivés
Passifs financiers au coût amorti	Comptes créditeurs et charges à payer Emprunts en vertu de la facilité de crédit renouvelable

d) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue, de façon prospective, les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthodologie de dépréciation appliquée dépend de la question à savoir s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit (placements en titres de créance évalués au coût amorti) ou si une approche simplifiée a été choisie (sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs).

Placements en titres de créance

Dans la mesure où un titre de créance au coût amorti est considéré comme ayant un faible risque de crédit, ce qui correspond à une notation de catégorie investissement, et que le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante, la provision pour perte est déterminée en fonction des pertes de crédit attendues au cours des 12 prochains mois. Si le risque de crédit a substantiellement augmenté, les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

e) *Placements dans des entreprises associées*

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. Les résultats financiers des placements de la Société dans ses entreprises associées sont intégrés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part des résultats des entreprises associées revenant à la Société après la date d'acquisition. Cette quote-part des résultats tient compte de l'attribution du prix payé à la part de la Société des actifs et des passifs sous-jacents de l'entreprise associée. La quote-part des résultats est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées est incluse dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de dilution résultant de changements du pourcentage de participation dans les entreprises associées sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

La Société évalue à chaque date de présentation de l'information s'il existe une indication objective de perte de valeur de ses placements dans des entreprises associées. S'il y a perte de valeur, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la Société est ramenée à sa valeur recouvrable estimée (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est présentée à l'état consolidé des résultats.

f) *Redevances, flux et autres intérêts*

Les redevances, flux et autres intérêts représentent des redevances, des ententes de flux et d'autres intérêts acquis s'appliquant à des propriétés en production, à des propriétés à l'étape du développement et à des propriétés à l'étape de l'exploration ou de l'évaluation. Les redevances, flux et autres intérêts sont comptabilisés au coût et capitalisés à titre d'actifs corporels. Ils sont par la suite évalués au coût moins l'amortissement et l'épuisement cumulés et les pertes de valeurs cumulées. Les principales catégories des intérêts de la Société sont les actifs en production, les actifs en développement, et les actifs d'exploration et d'évaluation. Les actifs en production sont ceux qui ont généré des produits découlant d'activités régulières pour la Société. Les actifs en développement sont des participations dans des projets en développement, à l'étape de l'obtention de permis ou de l'étude de faisabilité, et qui, de l'avis de la direction, pourraient raisonnablement générer des produits réguliers pour la Société dans un futur proche. Les actifs d'exploration et d'évaluation correspondent à des propriétés qui n'ont pas atteint l'étape du développement, de l'obtention des permis ou de la faisabilité ou qui sont de nature trop spéculative et pour lesquelles une période de plusieurs années sera requise avant qu'elles ne puissent générer des produits, si jamais elles le font, ou qui ne sont présentement pas actives.

Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard des actifs en production et à l'étape du développement sont comptabilisés au coût et capitalisés conformément à la norme IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard de mines en production sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie de la propriété à laquelle le droit se rapporte. La durée de vie est estimée en fonction des estimations disponibles des réserves minérales prouvées et probables spécifiquement associées aux propriétés et peut inclure une partie des ressources qui devrait être convertie en réserves, en se basant sur le jugement et les taux de conversion historiques obtenus par l'exploitant minier. La direction s'appuie sur les renseignements à sa disposition en vertu des contrats avec les exploitants et/ou sur les données publiques sur les réserves minérales prouvées et probables et les ressources minérales publiées par les exploitants des mines en production auxquelles ses redevances, ententes de flux et autres intérêts se rapportent. Lorsqu'aucune information publique n'est disponible, l'épuisement est basé sur les meilleures estimations de la Société des volumes devant être livrés en vertu des contrats.

Lors de l'acquisition d'un droit de redevances, d'une entente de flux ou d'autres intérêts sur un actif en production ou à l'étape du développement, une part du coût d'acquisition peut être attribuée au potentiel d'exploration de la propriété visée en fonction de sa juste valeur. La juste valeur estimative de ce potentiel d'exploration acquis est comptabilisée comme un actif (participation non sujette à l'amortissement) à la date d'acquisition. Les mises à jour sur les réserves et les ressources minérales fournies par les exploitants des propriétés sont utilisées pour déterminer le montant qui sera converti des participations non sujettes à l'amortissement aux participations sujettes à l'amortissement.

Les redevances, flux et autres intérêts se rapportant à des actifs d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés au coût et capitalisés conformément à la norme IFRS 6, *Exploration et évaluation des ressources minérales*. Les coûts d'acquisition des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation sont capitalisés et ne sont pas épuisés tant que les activités génératrices de produits ne sont pas commencées.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

f) *Redevances, flux et autres intérêts (suite)*

Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard des actifs en production et à l'étape du développement sont évalués pour dépréciation à chaque date de présentation de l'information s'il existe des indications selon lesquelles la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. La dépréciation est évaluée au niveau des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») qui, conformément à la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, sont définies comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie issues d'autres actifs. C'est généralement le cas des redevances, des flux et des autres intérêts individuels pour chaque propriété pour laquelle des entrées de trésorerie sont générées.

Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation sont évalués pour dépréciation s'il existe des indices de dépréciation conformément à IFRS 6. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. Une participation qui a été antérieurement classée comme actif d'exploration et d'évaluation est aussi évaluée pour dépréciation avant sa reclassification en actif à l'étape du développement ou en production et la perte de valeur, si existante, est comptabilisée en résultat net.

g) *Goodwill*

Le goodwill est comptabilisé lors d'un regroupement d'entreprises si le coût de l'acquisition dépasse la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Le goodwill est alors alloué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient, selon toute attente, bénéficier des synergies du regroupement. La Société fait un test de dépréciation sur le goodwill annuellement au 31 décembre de chaque année. De plus, la Société vérifie les indices de dépréciation à chaque date de fin de la période de présentation de l'information et, si un indice de dépréciation est identifié, procède à un test de dépréciation sur le goodwill. Si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auquel le goodwill est associé dépasse sa valeur recouvrable, alors une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur sur le goodwill ne sont pas reprises.

Le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est évalué à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

h) *Impôts sur le résultat exigibles et différés*

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Impôts sur le résultat exigibles

La charge d'impôts sur le résultat exigibles correspond aux impôts exigibles sur le bénéfice imposable de l'exercice, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions où la Société et ses filiales exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque cela est approprié, en fonction des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales.

Impôts sur le résultat différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat différés selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur valeur fiscale. Toutefois, les impôts sur le résultat différés ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte fiscal(e). Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont calculés selon les taux d'imposition (et les lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au revenu imposable dans la période au cours de laquelle les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

h) Impôts sur le résultat exigibles et différés (suite)

Impôts sur le résultat différés (suite)

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Un montant d'impôts sur le résultat différés est comptabilisé pour les écarts temporaires découlant de placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf dans les cas où le moment où l'écart temporaire se résorbera est contrôlé par la Société et qu'il est probable que l'écart temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

i) Débentures convertibles

Les composantes passif et capitaux propres des débentures convertibles sont présentées distinctement au bilan consolidé dès la comptabilisation initiale.

La composante passif est comptabilisée initialement à la juste valeur en actualisant les paiements futurs d'intérêts et de capital au taux du marché en vigueur pour une dette non convertible, à un degré de solvabilité similaire et générant les mêmes flux de trésorerie. Après la comptabilisation initiale, la composante passif est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable de la composante capitaux propres est obtenue en soustrayant la valeur comptable de la composante passif de la valeur nominale des débentures. Celle-ci est présentée dans les capitaux propres à la rubrique *composante capitaux propres des débentures convertibles*. La composante capitaux propres n'est pas réévaluée à nouveau après la comptabilisation initiale, sauf en cas de conversion ou d'expiration.

j) Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres, en diminution du produit de l'émission, dans la période où la transaction a eu lieu.

k) Comptabilisation des produits

Les produits se composent des produits tirés de la vente de matières premières reçues et des produits issus directement des conventions de redevances, des ententes de flux et des autres intérêts.

Pour les matières premières reçues en vertu d'ententes de redevances et de flux payées en nature et ultérieurement vendues, et pour les ententes d'écoulement, les obligations d'exécution de la Société portent principalement sur la livraison d'or, d'argent ou d'autres produits aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client, ce qui se réalise à la livraison du produit; le client a l'entière discrétion sur le produit et il n'existe aucune obligation non respectée qui pourrait avoir des conséquences sur l'acceptation du produit. Le contrôle de l'or affiné, de l'argent et des autres produits est transféré au client lorsque le produit concerné reçu (ou acheté) de l'exploitant est physiquement livré et vendu par la Société (ou son agent) à ses clients tiers. Pour les conventions de redevances et les ententes de flux payées en trésorerie, la comptabilisation des produits dépend de la convention en question.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque la direction peut estimer de façon fiable le montant conformément aux modalités des conventions de redevances, des ententes de flux et des autres intérêts. Dans certains cas, la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour arriver à une estimation raisonnable des produits et par conséquent, la comptabilisation des produits est alors reportée jusqu'à ce que la direction soit en mesure d'établir une estimation raisonnable. Les écarts entre les estimations et les montants réels sont ajustés et comptabilisés dans la période au cours de laquelle les montants réels sont connus.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

l) Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées devant être acquises, et vient augmenter le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Toute contrepartie versée lors de l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération fondée sur des actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont exercées.

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, et un régime d'unités d'actions avec restrictions (« UAR ») à ses dirigeants, employés et consultants dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur donnant le droit de toucher un paiement en actions ordinaires, en trésorerie (basé sur le prix des actions d'Osisko au moment pertinent) ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie à la seule discrétion de la Société. La juste valeur des UAD et des UAR octroyées par Osisko devant être réglées en actions ordinaires est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits au surplus d'apport, avec une charge correspondante à la rémunération fondée sur des actions. Un passif pour les UAD et les UAR devant être réglées en trésorerie est évalué à la juste valeur à la date d'octroi et est ultérieurement ajusté à chaque date de bilan pour toute variation de la juste valeur. Le passif est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits et une charge correspondante est inscrite au titre de la rémunération fondée sur des actions.

m) Résultat par action

Le résultat par action (« RPA ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le profit ou la perte attribuable aux porteurs d'actions d'Osisko pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, l'exercice ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque la conversion, l'exercice ou l'émission ont un effet dilutif sur le résultat par action. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription, des options, des UAD et des UAR, et la méthode de la conversion hypothétique pour déterminer celui des débetures convertibles. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action ordinaire est égale à la perte nette de base par action ordinaire en raison de l'effet antidilutif des bons de souscription, des options, des UAR, des UAD et des débetures convertibles en circulation.

n) Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés conformément à l'information interne fournie au président et chef de la direction, qui assure les fonctions du principal décideur opérationnel. Il lui incombe par conséquent de répartir les ressources et d'évaluer le rendement des secteurs d'exploitation de la Société. Avant la déconsolidation d'Osisko Développement le 30 septembre 2022 (note 29), le président et chef de la direction organisait et gérait les activités en deux secteurs d'exploitation : (i) l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, flux et autres intérêts et (ii) l'exploration, l'évaluation et le développement de projets miniers. Suivant la déconsolidation d'Osisko Développement et la cession réputée du secteur de l'exploration, de l'évaluation et du développement de projets miniers, le président et chef de la direction organise et gère les activités en un seul secteur, consistant en l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, flux et autres intérêts.

D'autres méthodes comptables significatives s'appliquant uniquement aux activités abandonnées sont décrites à la note 29.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Nouvelles normes comptables et normes comptables modifiées

Normes comptables et modifications significatives

Modifications – IAS 1 Présentation des états financiers et IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En 2021, l'IASB a émis des modifications de portée limitée aux normes comptables IFRS, notamment IAS 1 et IAS 8.

Les modifications ont été apportées pour aider les sociétés à :

- améliorer l'information présentée à l'égard des méthodes comptables de façon à fournir de l'information plus utile aux investisseurs et aux autres principaux utilisateurs des états financiers; et
- distinguer les changements d'estimations comptables des changements de méthodes comptables.

Les modifications à IAS 1 exigent que les sociétés divulguent les informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. L'information sur les méthodes comptables est significative si, lorsque mise en commun avec les autres informations présentées dans les états financiers de l'entité, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle puisse influencer les décisions prises par les principaux utilisateurs d'états financiers à usage général sur la base de ces états financiers. Les modifications à IAS 8 clarifient comment les sociétés doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante puisque les changements d'estimations comptables sont appliqués de façon prospective uniquement aux transactions futures et autres événements futurs, tandis que les changements de méthodes comptables sont généralement aussi appliqués de façon rétrospective aux transactions antérieures et autres événements antérieurs. Les modifications à IAS 1 et IAS 8 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements aux méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur l'information divulguée sur les méthodes comptables dans les états financiers consolidés. La direction a passé en revue les méthodes comptables et a fait des mises à jour à l'information divulguée à la note 3, dans certains cas, conformément aux modifications.

Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2023. Ces normes, interprétations de normes existantes et modifications, autres que les modifications à IAS 1 présentées ci-dessous, ne devraient pas avoir d'impact important sur la Société et ne sont pas considérées significatives et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

Modifications – IAS 1 Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives)

Les modifications apportées à IAS 1 en 2020 et 2022 clarifiaient que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants en fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information. Le classement est affecté par les attentes de l'entité ou par les événements après la date de présentation de l'information (par ex. : la réception d'une renonciation ou le non-respect d'une clause restrictive). Les clauses restrictives des arrangements de prêt n'auront pas d'incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant à la date de présentation de l'information si l'entité ne doit se conformer aux clauses restrictives qu'après la date de présentation de l'information. Toutefois, si l'entité doit se conformer à une clause restrictive soit avant ou à la date de présentation de l'information, cela aura une incidence sur le classement en tant que passif courant ou non courant, même si la conformité à la clause restrictive n'est vérifiée qu'après la date de présentation de l'information.

Les modifications exigent des divulgations si une entité classe un passif en tant que passif non courant et que ce passif est assujéti à des clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de présentation de l'information. Ces divulgations comprennent :

- la valeur comptable du passif;
- de l'information à propos des clauses restrictives; et
- des faits et circonstances, le cas échéant, indiquant que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Nouvelles normes comptables et normes comptables modifiées (suite)

Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur (suite)

Les modifications clarifient également ce qui est signifié dans IAS 1 lorsqu'il est fait référence au « règlement » d'un passif. Les modalités d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, entraîner son règlement par le transfert d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même peuvent uniquement être ignorées aux fins du classement du passif en tant que passif courant ou non courant si l'entité classe l'option comme un instrument de capitaux propres. Toutefois, les options de conversion qui sont classées comme passifs doivent être prises en considération lors de la détermination du classement d'un billet convertible en tant que courant ou non courant.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective, conformément aux exigences normales de la norme IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Ces modifications ne devraient pas avoir d'impact important sur les états financiers consolidés.

5. Estimations comptables critiques et jugements importants

La préparation des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et émet des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice de jugements basés sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Réserves et ressources minérales – Redevances, ententes de flux et autres actifs

Les redevances, ententes de flux et autres intérêts constituent une composante majeure des actifs de la Société de telle sorte que les réserves et les ressources minérales des propriétés auxquelles ces droits se rattachent ont une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société. Ces estimations sont utilisées pour déterminer l'épuisement des redevances, flux et autres intérêts de la Société et pour évaluer la recouvrabilité de la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts. Pour les redevances, flux et autres intérêts, les données publiques sur les réserves et les ressources minérales publiées par les exploitants des propriétés impliquent des évaluations d'études géologiques et géophysiques et des données économiques et reposent sur différentes hypothèses concernant notamment les prix des matières premières et les coûts de production. Ces hypothèses sont, de par leur nature, sujettes à interprétation et incertitude. Les estimations de réserves et de ressources minérales peuvent changer en fonction de nouvelles connaissances acquises après l'évaluation initiale, et être ajustées par les experts en géologie de la Société, si cela est jugé nécessaire. Tout changement dans les estimations de réserves et de ressources minérales pourrait avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés pour l'épuisement ainsi que sur la recouvrabilité présumée de la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts.

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts

L'évaluation de la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts nécessite de recourir à des estimations et des hypothèses sur la production recouvrable, les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, la conversion des ressources/réserves minérales, les multiples basés sur la valeur nette des actifs, les taux de change des devises étrangères, les projets d'expansion à venir nécessitant des investissements et les implications sur la production associée. De plus, la Société peut utiliser d'autres approches pour déterminer la juste valeur, qui pourraient nécessiter des estimations quant à : (i) la valeur monétaire par once de ressources/réserves minérales; (ii) les multiples de flux de trésorerie; et (iii) la capitalisation boursière d'actifs comparables. Tout changement dans l'une ou l'autre des estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation (ou de la reprise de valeur).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

5. Estimations comptables critiques et jugements importants (suite)

Estimations et hypothèses comptables critiques (suite)

Dépréciation du goodwill

La Société fait un test de dépréciation sur le goodwill annuellement au 31 décembre de chaque année. De plus, la Société vérifie les indices de dépréciation à chaque date de fin de la période de présentation de l'information et, si un indice de dépréciation est identifié, procède à un test de dépréciation sur le goodwill. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT ou groupe d'UGT qui devrait, selon toute attente, bénéficier des synergies du regroupement. Pour effectuer le test de dépréciation, la Société calcule le montant recouvrable estimatif de l'UGT ou du groupe d'UGT, ce qui exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard d'éléments comme les niveaux de production futurs, les prix des matières premières à long terme, les taux de change des devises étrangères, les taux d'actualisation et le potentiel d'exploration.

Ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à des risques et des incertitudes. Par conséquent, il est possible qu'un changement de circonstances puisse avoir un impact sur ces projections, et par conséquent sur le montant recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT. Ainsi, il est possible qu'une partie ou que la totalité de la valeur comptable du goodwill soit dépréciée, auquel cas l'impact sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats.

La Société effectue son test de dépréciation annuel en utilisant la juste valeur diminuée des coûts de cession du groupe d'UGT soutenant le goodwill ainsi que les flux de trésorerie actualisés, en tenant compte des budgets les plus récents et des prévisions disponibles, y compris des informations provenant de sources externes. Les périodes utilisées pour les projections sont fondées sur les niveaux de production attendus des mines, des réserves minérales prouvées et probables et d'une partie des ressources. Le taux d'actualisation utilisé prend en compte les différents facteurs de risque de la Société.

Jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la Société

Entité bénéficiaire d'un investissement – contrôle et influence notable

L'évaluation du contrôle ou de l'influence notable de la Société sur une entité bénéficiaire d'un investissement nécessite de porter un jugement lors de l'évaluation des facteurs qui pourraient donner lieu à un contrôle ou une influence notable. Les facteurs pouvant mener à la conclusion que la Société exerce un contrôle ou une influence notable sur une entité bénéficiaire d'un investissement comprennent, sans s'y limiter, le pourcentage détenu; la représentation au conseil d'administration; les accords d'investissement entre l'investisseur et l'entité bénéficiaire d'un investissement; la participation aux processus décisionnels; les transactions importantes entre l'investisseur et l'entité bénéficiaire d'un investissement; les échanges de personnel de gestion; l'accès à des renseignements techniques critiques; et les droits de vote potentiels.

Tout changement dans les jugements portés pour déterminer si la Société exerce un contrôle ou une influence notable sur une entité bénéficiaire d'un investissement pourrait avoir un impact sur le traitement comptable de l'investissement dans ladite entité.

Dépréciation des placements dans des entreprises associées

La Société suit le guide d'application de la norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* pour évaluer s'il y a des indices de dépréciation qui pourraient la conduire à comptabiliser une perte de valeur à l'égard de son placement net dans une entreprise associée. Cette évaluation exige un jugement important pour déterminer si une diminution de la juste valeur est significative ou prolongée, ce qui déclencherait un test de dépréciation formel. Pour exercer ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres, la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable et la durée de l'écart, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entité bénéficiaire d'un investissement, notamment des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets d'exploration de l'entité bénéficiaire d'un investissement et les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

5. Estimations comptables critiques et jugements importants (suite)

Jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la Société (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Pour évaluer si le risque de crédit lié à un instrument financier a sensiblement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la Société compare le risque qu'un défaut de paiement survienne à l'égard de l'instrument financier à la date de présentation de l'information avec le risque qu'un défaut de paiement survienne à l'égard de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte à la fois d'informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et à l'appui, incluant des informations prospectives qui sont disponibles sans effort indu. Les provisions pour pertes sur actifs financiers sont basées sur des hypothèses à propos du risque de défaut de paiement et des taux de pertes attendues. La Société fait preuve de jugement lorsqu'elle formule ces hypothèses et sélectionne des données pour le calcul de la provision pour pertes de crédit attendues. Elle se fonde notamment sur son historique et les conditions actuelles des marchés, de même que sur des estimations prospectives à la fin de chaque période de référence.

Tout changement apporté aux jugements utilisés pour déterminer le risque de défaut et les taux de pertes attendues pourrait avoir une incidence importante sur la provision ou la radiation.

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés d'exploration et d'évaluation

L'évaluation de perte ou de reprise de valeur des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation nécessite de porter un jugement afin de déterminer s'il existe des indices qu'un test de perte ou de reprise de valeur formel serait nécessaire à l'égard des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés d'exploration et d'évaluation de la Société. Les facteurs qui pourraient déclencher un test de perte ou de reprise de valeur comprennent, sans s'y limiter, le fait que le droit de l'exploitant d'explorer dans un secteur spécifique arrive à échéance au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; le fait que d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans un secteur spécifique ne sont pas planifiées par l'exploitant, compte tenu des dépenses devant être engagées par le participant à une entente d'amodiation, ne sont ni budgétées ni planifiées; le fait que l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que l'exploitant a décidé de mettre fin à de telles activités dans ce secteur spécifique; le fait que des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que le développement dans un secteur spécifique puisse probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts soit recouvrée en entier advenant un développement fructueux ou une vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation par l'exploitant ou par le participant à une entente d'amodiation; et des variations significatives des prix actuels ou prévus pour les matières premières.

Tout changement dans les jugements portés lors de la détermination de la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation pourrait avoir une incidence sur l'analyse de perte ou de reprise de valeur.

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés en production et en développement

L'évaluation de perte ou de reprise de valeur des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés en développement et en production nécessite de porter des jugements afin de déterminer s'il existe des indices qu'un test de perte ou de reprise de valeur formel serait nécessaire à l'égard des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés en développement et en production de la Société. Les facteurs qui peuvent déclencher une analyse de perte ou de reprise de valeur comprennent, sans s'y limiter, une baisse significative de la valeur marchande; un actif net supérieur à la capitalisation boursière; une variation significative des réserves et des ressources minérales; des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie; des interruptions dans les activités de production; une production significativement plus faible que prévu; et une variation significative des prix pour les matières premières et des taux d'intérêt actuels ou prévus.

Tout changement dans les jugements portés lors de la détermination de la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés en production pourrait avoir une incidence sur l'analyse de perte ou de reprise de valeur.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

5. Estimations comptables critiques et jugements importants (suite)

Jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la Société (suite)

Actifs d'impôts différés

La direction évalue en continu les probabilités que des actifs d'impôts différés puissent être réalisés. Ceci exige de la direction qu'elle évalue s'il est probable que des revenus imposables suffisants existeront dans l'avenir contre lesquels ces pertes pourront être utilisées au cours de la période de report. Cette évaluation nécessite, de par sa nature, un jugement important.

D'autres estimations comptables critiques et jugements importants s'appliquant uniquement aux activités abandonnées sont décrits à la note 29.

6. Trésorerie

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la situation de trésorerie consolidée était la suivante :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
	\$	\$
Trésorerie détenue en dollars canadiens	42 163	24 192
Trésorerie détenue en dollars américains (2023 : 19 323 \$ US; 2022 : 48 993 \$ US)	25 558	66 356
Total de la trésorerie	<u>67 721</u>	<u>90 548</u>

7. Placements à court terme

Au 31 décembre 2023, les placements à court terme étaient constitués d'un billet à recevoir d'une entreprise associée de 6,2 millions de dollars US (8,2 millions de dollars), portant intérêt à un taux de 18,5 % et venant à échéance en mars 2024. Le billet à recevoir est garanti par les actifs de l'entreprise associée.

8. Sommes à recevoir

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
	\$	\$
Produits à recevoir en vertu de redevances, de flux et d'autres intérêts	4 107	2 008
Produits d'intérêts à recevoir	1 253	8 834
Taxes de vente et autres montants à recevoir	922	858
	<u>6 282</u>	<u>11 700</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

9. Autres actifs

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
<u>Courants</u>		
Stocks d'onces tirées de flux de métaux	13	13
Charges payées d'avance et dépôts	1 829	2 533
	<u>1 842</u>	<u>2 546</u>
<u>Non courants</u>		
Frais de financement différés	1 835	1 836
Immobilisations corporelles ⁽ⁱ⁾	7 116	6 947
	<u>8 951</u>	<u>8 783</u>

- (i) Les immobilisations corporelles comprennent des actifs au titre de droits d'utilisation de 6,8 millions de dollars au 31 décembre 2023 (6,6 millions de dollars au 31 décembre 2022).

10. Placements dans des entreprises associées

	2023	2022
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	319 763	125 354
Acquisitions	271	2 361
Cessions ⁽ⁱ⁾	(127 931)	-
Quote-part nette du résultat ⁽ⁱⁱ⁾	7 925	(2 438)
Quote-part des autres éléments du résultat global	(6 795)	(1 368)
Gain net découlant de la dilution de la participation	4 842	3 604
Perte à la cession ⁽ⁱ⁾	(7 437)	-
(Perte) gain à la cession réputée ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(3 057)	11 854
Transferts aux autres placements (note 11) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(7 159)	(15 343)
Dépréciation ^(iv)	(64 771)	(2 361)
Placements dans des entreprises associées détenus par Osisko Développement et déconsolidés le 30 septembre 2022 (note 29)	-	(8 900)
Reclassification de la participation dans Osisko Développement (note 29)	-	207 000
Solde au 31 décembre	<u>115 651</u>	<u>319 763</u>

- (i) En décembre 2023, la Société s'est départie de la totalité de son placement dans Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »).
- (ii) La quote-part nette du résultat ou de la perte est ajustée dans la mesure où la direction a connaissance d'événements importants qui influent sur le résultat net ou la perte nette des associés durant la période.
- (iii) En 2023 et en 2022, la perte et le gain à la cession réputée sont liés aux placements dans des entreprises associées qui ont été transférés dans les *autres placements* puisque la Société considérait qu'elle n'exerçait plus une influence notable sur les entreprises en question.
- (iv) En 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation sur ses placements dans des entreprises associées de 64,8 millions de dollars, incluant 64,5 millions de dollars sur son placement dans Osisko Développement. La dépréciation découle, entre autres choses, de l'importante baisse du cours de l'action d'Osisko Développement, de la détérioration des conditions du marché et du sentiment négatif généralisé envers les sociétés d'exploration et de développement. La Société a estimé la valeur recouvrable de son placement à 115,7 millions de dollars, en utilisant un modèle fondé sur la juste valeur diminuée des coûts de cession, en faisant référence au cours de l'action d'Osisko Développement sur des marchés actifs, ce qui est considéré comme une donnée de niveau 1. La Société a estimé le coût de cession en utilisant les escomptes et frais de transaction historiques pour des transactions similaires.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

10. Placements dans des entreprises associées (suite)

Investissements importants

L'information financière sur les entreprises associées qui sont individuellement significatives est présentée ci-dessous et comprend des ajustements, le cas échéant, aux méthodes comptables des entreprises associées afin de les rendre conformes à celles d'Osisko (en milliers de dollars) :

	Osisko Développement ^{(i),(ii)}		Minière Osisko ⁽ⁱⁱⁱ⁾	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Actifs courants	96 409	168 104	s.o.	175 012
Actifs non courants	856 854	839 811	s.o.	796 242
Passifs courants	58 019	53 275	s.o.	28 244
Passifs non courants	167 052	160 802	s.o.	230 200
Produits	43 944	47 801	s.o.	-
Perte nette	(108 675)	(184 016)	s.o.	(2 947)
Autres éléments du résultat global	(16 950)	14 927	s.o.	(4 570)
Résultat global	(125 625)	(169 089)	s.o.	(7 517)
Valeur comptable du placement ^(iv)	115 651	207 000	s.o.	99 714
Juste valeur du placement ^(iv)	128 333	192 334	s.o.	175 082

(i) Information pour les douze mois reconstitués terminés les 30 septembre 2023 et 2022.

(ii) Osisko Développement a été déconsolidée et est devenue une entreprise associée significative le 30 septembre 2022 (note 29).

(iii) Le placement dans Minière Osisko a été vendu en décembre 2023. Les données comparatives sont pour les douze mois reconstitués terminés le 30 septembre 2022.

(iv) Basé sur le prix coté de l'action sur un marché boursier actif aux 31 décembre 2023 et 2022.

Osisko Développement Corp.

Osisko Développement est une société canadienne d'exploration minière et de développement axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux en Amérique du Nord. Les principaux projets détenus par Osisko Développement sont le projet aurifère Cariboo (« Cariboo ») en Colombie-Britannique au Canada, le projet aurifère San Antonio (« San Antonio ») dans l'état du Sonora au Mexique, et la propriété Tintic (« Tintic ») en Utah aux États-Unis d'Amérique. Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur Cariboo, un flux aurifère et argentifère de 15 % sur San Antonio et un flux de métaux de 2,5 % sur Tintic.

En novembre 2023, Osisko Développement a annoncé que son fonds de roulement ne sera pas suffisant pour répondre à ses obligations, engagements et dépenses prévues jusqu'à la période se terminant le 30 septembre 2024. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour Osisko Développement. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, Osisko Développement pourrait être incapable de poursuivre ses activités.

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 33 333 366 actions ordinaires, correspondant à une participation de 39,6 % dans Osisko Développement (44,1 % au 31 décembre 2022).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

10. Placements dans des entreprises associées (suite)

Placements dans des entreprises associées non significatives

La Société possède des participations dans plusieurs entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives et qui ont été comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les données financières globales sur ces entreprises associées sont présentées ci-dessous :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Valeur globale de la quote-part du résultat net revenant à la Société	2 833	456
Valeur globale de la quote-part des autres éléments du résultat global revenant à la Société	-	-
Valeur comptable globale des placements ^{(i),(ii)}	-	13 049
Juste valeur globale des placements ^{(i),(ii)}	-	6 676

(i) Aux 31 décembre 2023 et 2022.

(ii) La valeur comptable et la juste valeur des placements non significatifs sont jugées nulles puisque ces derniers avaient été entièrement dépréciés au 31 décembre 2023.

11. Autres placements

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Juste valeur par le biais du résultat net (bons de souscription et instruments convertibles)		
Solde au 1 ^{er} janvier	24 217	47 981
Acquisitions	-	4 438
Cession	(5 000)	-
Exercice de bons de souscription	-	(80)
Intérêt capitalisé ⁽ⁱ⁾	2 888	-
Variation de la juste valeur ⁽ⁱ⁾	(13 156)	(17 236)
Acquisition de Tintic par Osisko Développement (note 29)	-	(10 827)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	-	50
Placements détenus par Osisko Développement et déconsolidés le 30 septembre 2022 (note 29)	-	(109)
Solde au 31 décembre	<u>8 949</u>	<u>24 217</u>
Sous-total reporté à la page suivante	<u>8 949</u>	<u>24 217</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

11. Autres placements (suite)

	2023	2022
	\$	\$
Sous-total de la page précédente	8 949	24 217
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (actions ordinaires)		
Solde au 1 ^{er} janvier	18 337	94 231
Acquisitions (note 12)	53 008	5 260
Transfert depuis les entreprises associées (note 10)	7 159	15 343
Variation de la juste valeur	5 915	(43 486)
Cessions	(28)	(21 634)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(315)	-
Placements détenus par Osisko Développement et déconsolidés le 30 septembre 2022 (note 29)	-	(31 377)
Solde au 31 décembre	84 076	18 337
Au coût amorti (billets)		
Solde au 1 ^{er} janvier	30 950	26 798
Acquisitions	-	5 175
Remboursements	-	(2 960)
Provision pour pertes de crédit attendues ⁽ⁱⁱ⁾	(30 615)	-
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(335)	1 937
Solde au 31 décembre	-	30 950
Total	93 025	73 504

Les autres investissements comprennent des actions ordinaires, des bons de souscription et des instruments convertibles de sociétés cotées en bourse au Canada et aux États-Unis pour la plupart, ainsi que des prêts à recevoir (billets) d'entreprises associées (sociétés fermées), qui ont été entièrement provisionnés au 31 décembre 2023.

- (i) En janvier 2023, un billet convertible garanti de premier rang de 17,6 millions de dollars avec Ressources Falco Itée a été modifié. L'intérêt cumulé à recevoir de 2,9 millions de dollars a été capitalisé au montant de capital du billet, le taux d'intérêt a été augmenté de 7 % à 8 % par année, le prix de conversion du billet a été réduit de 0,55 \$ à 0,50 \$ par action ordinaire et la date d'échéance a été reportée au 31 décembre 2024. De plus, la Société peut appliquer le prêt ou une portion du prêt en réduction des futurs paiements en vertu du flux payables à l'exploitant lorsque certains événements déclencheurs surviendront. En 2023, la Société a constaté une réduction de la juste valeur du billet de premier rang garanti convertible de 11,6 millions de dollars.
- (ii) Le 30 juin 2023, la Société a déterminé que le risque de crédit lié à ses prêts à Stornoway Diamonds (Canada) Inc. (« Stornoway »), l'exploitant de la mine de diamants Renard, avait significativement augmenté depuis la comptabilisation initiale. Ainsi, la Société a enregistré une provision pour pertes de crédit attendues de 13,3 millions de dollars (10,0 millions de dollars US) à l'égard des prêts à recevoir (11,5 millions de dollars après impôt) et de 6,6 millions de dollars (5,0 millions de dollars US) à l'égard des intérêts cumulés sur les montants à recevoir (4,8 millions de dollars après impôt) pour des pertes de crédit attendues totalisant 19,9 millions de dollars (15,0 millions de dollars US). La perte de crédit attendue sur la durée de vie a été estimée comme étant l'écart entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir sont basés sur la capacité anticipée de l'emprunteur à rembourser l'instrument financier, qui a été fortement tributaire de plusieurs facteurs et hypothèses incluant : les prévisions quant aux prix pour le diamant, les niveaux de production, les coûts d'exploitation, les investissements requis à l'interne pour maintenir les opérations et d'autres facteurs liés aux activités minières.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

11. Autres placements (suite)

Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement les activités de sa mine Renard et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »). L'incertitude croissante du prix pour le diamant à court et moyen terme, associée à la chute importante et soudaine du prix de la ressource sur le marché mondial, a eu un impact majeur sur la situation financière à long terme de Stornoway. Cette situation est en partie due à l'arrêt des importations de diamants bruts par l'Inde et au climat géopolitique mondial. En conséquence, la Société a considéré que les prêts étaient douteux et, sans attente raisonnable de récupération de flux de trésorerie importants, a radié 17,3 millions de dollars (12,8 millions de dollars US; 15,0 millions de dollars après impôt) le 30 septembre 2023 afin de provisionner entièrement ses prêts, pour un total de 30,6 millions de dollars pour l'exercice 2023.

12. Redevances, flux et autres intérêts

	Exercice terminé le 31 décembre 2023			
	Redevances	Ententes de flux	Ententes d'écoulement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	879 075	484 590	14 588	1 378 253
Ajouts	76 472	214 636	-	291 108
Épuisement	(24 016)	(32 377)	-	(56 393)
Dépréciation	(9 000)	(38 619)	-	(47 619)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(2 868)	(9 029)	(341)	(12 238)
Solde au 31 décembre	919 663	619 201	14 247	1 553 111
En production				
Coût	643 350	772 600	-	1 415 950
Épuisement et dépréciation cumulés	(449 099)	(307 531)	-	(756 630)
Valeur comptable nette au 31 décembre	194 251	465 069	-	659 320
Développement				
Coût	407 121	187 528	32 465	627 114
Épuisement et dépréciation cumulés	(853)	(53 441)	(27 566)	(81 860)
Valeur comptable nette au 31 décembre	406 268	134 087	4 899	545 254
Exploration et évaluation				
Coût	329 209	20 737	9 348	359 294
Épuisement et dépréciation cumulés	(10 065)	(692)	-	(10 757)
Valeur comptable nette au 31 décembre	319 144	20 045	9 348	348 537
Valeur comptable nette totale au 31 décembre	919 663	619 201	14 247	1 553 111

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. Redevances, flux et autres intérêts (suite)

Principales acquisitions – 2023

Flux argentifère – Mine CSA

En juin 2023, Osisko Bermuda Limited (« Osisko Bermuda ») a conclu une entente d'achat d'argent (le « flux argentifère CSA ») avec Metals Acquisition Limited (« Metals Acquisition ») parallèlement à la clôture de l'acquisition par Metals Acquisition de la mine en production CSA en Nouvelle-Galles du Sud, en Australie (« CSA »), détenue par une filiale de Glencore plc (la « transaction d'acquisition de CSA »). La date de clôture de la transaction d'acquisition de CSA et du flux argentifère correspondait au 15 juin 2023 (la « date de clôture »).

En vertu du flux argentifère CSA, Osisko Bermuda a versé un acompte initial en espèces à Metals Acquisition de 75,0 millions de dollars US (99,4 millions de dollars) (l'« acompte argentifère »). Osisko Bermuda achètera de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de CSA pour la durée de vie de la mine et effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'argent affiné livré, équivalant à 4 % du cours de l'argent au moment de la livraison. Les livraisons en vertu du flux argentifère CSA sont comptabilisées depuis le 1^{er} février 2023.

Metals Acquisition a accordé à Osisko Bermuda un droit de premier refus en lien avec la vente, le transfert ou le rachat de toute redevance, flux de métaux ou droit similaire lié aux matières minées ou extraites autrement d'une des propriétés détenues ou acquises par Metals Acquisition ou une société affiliée, entre la date de clôture et la dernière des dates à survenir entre le septième anniversaire de la date de clôture et la date à laquelle Osisko Bermuda ou toute société affiliée cesse de détenir ou de contrôler plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de Metals Acquisition.

Flux cuprifère – Mine CSA

En juin 2023, Osisko Bermuda a conclu une entente d'achat de cuivre (le « flux cuprifère CSA ») avec Metals Acquisition au même moment que la clôture de la transaction d'achat CSA.

En vertu du flux cuprifère de CSA, Osisko Bermuda a versé un acompte initial en espèces à Metals Acquisition de 75,0 millions de dollars US (99,4 millions de dollars). Osisko Bermuda aura le droit de recevoir du cuivre affiné en quantité équivalente à 3,0 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'au 5^e anniversaire de la date de clôture (le « premier seuil du flux »), puis 4,875 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées (le « deuxième seuil du flux »), et par la suite, 2,25 % du cuivre payable produit par CSA sur la durée de vie résiduelle de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en continu, pour le cuivre affiné livré, équivalant à 4 % du cours du cuivre au moment de la livraison. Au 5^e anniversaire de la date de clôture, Metals Acquisition aura l'option d'exercer certains droits de réduction en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda. Metals Acquisition et certaines de ses filiales, incluant la filiale responsable de l'exploitation, suite à la clôture de la transaction d'acquisition de CSA, fourniront à Osisko Bermuda des cautionnements d'entreprise et autres garanties couvrant leurs actifs, dans le cadre de ses obligations en vertu du flux cuprifère CSA.

Parallèlement aux flux argentifère et cuprifère CSA, Osisko Bermuda a souscrit à 40,0 millions de dollars US (53,0 millions de dollars) en actions de Metals Acquisition dans le cadre de son financement par capitaux propres concomitant.

Modifications au flux argentifère – Mine Gibraltar

En juin 2023, la Société a apporté certaines modifications à son flux argentifère de 75 % (le « flux argentifère Gibraltar ») en lien avec la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), située en Colombie-Britannique au Canada, laquelle est exploitée par une filiale en propriété exclusive de Taseko Mines Limited (« Taseko »). Le 15 mars 2023, Taseko a annoncé la finalisation de son acquisition d'une participation supplémentaire de 12,5 % dans Gibraltar auprès de Sojitz Corporation, ce qui donne à Taseko une participation effective de 87,5 %. Osisko et Taseko ont modifié le flux argentifère Gibraltar afin d'augmenter le pourcentage effectif du flux d'Osisko de 12,5 % pour le porter à 87,5 %. De plus, Osisko et Taseko ont également prolongé le seuil de livraison d'argent par paliers afin qu'il coïncide avec la récente mise à jour de l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar. Osisko a versé une contrepartie totale de 10,25 millions de dollars US (13,6 millions de dollars) à Taseko.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. Redevances, flux et autres intérêts (suite)

Principales acquisitions – 2023 (suite)

Redevance NSR cuprifère-aurifère – Projet de cuivre-or Costa Fuego

En juillet 2023, Osisko a conclu l'acquisition d'une redevance de 1,0 % NSR sur le cuivre et d'une redevance de 3,0 % NSR sur l'or auprès de Hot Chili Limited (« Hot Chili ») couvrant le projet de cuivre-or Costa Fuego situé au Chili, pour une contrepartie totale en espèces de 15,0 millions de dollars US (19,9 millions de dollars). Dans le cadre de la transaction, Osisko a accordé à Hot Chili une option de rachat d'une partie de la redevance, qui ne peut être exercée qu'en cas de changement de contrôle et jusqu'au quatrième anniversaire de la date de clôture de la transaction. L'option de rachat réduit les pourcentages de chacune des redevances sur le cuivre et l'or de 0,5 % (résultant en une redevance cuprifère de 0,5 % NSR et une redevance aurifère de 2,5 % NSR), en échange d'un paiement d'un montant égal à 130 %, 140 % ou 150 % du prix initial payé par Osisko si elle est exercée avant le 2^e, 3^e ou 4^e anniversaire de la clôture de la transaction. Dans le cadre de la transaction, Hot Chili a accordé à Osisko un droit de première offre sur toutes les opportunités futures de redevances et de flux de métaux, ainsi que certains autres droits sur les financements de redevances proposés à l'avenir.

Redevance NSR aurifère – Projet aurifère Namdini

En octobre 2023, Osisko a conclu l'acquisition d'une redevance de 1,0 % NSR auprès de Savannah Mining Limited couvrant le projet aurifère Namdini (« Namdini ») situé au Ghana pour une contrepartie totale de 35,0 millions de dollars US (48,4 millions de dollars). Namdini est contrôlé et sera exploité par Shandong Gold Co Ltd par l'entremise de sa filiale Cardinal Namdini Mining Limited, laquelle est détenue en partenariat avec une filiale de China Railway Construction Group Corp Ltd.

Principales charges de dépréciation – 2023

Flux diamantifère Renard – Stornoway Diamond (Canada) Inc.

Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement les activités de sa mine Renard et qu'elle se plaçait sous la protection de la LACC. L'incertitude croissante du prix pour le diamant à court et moyen terme associée à la chute importante et soudaine du prix de la ressource sur le marché mondial a eu un impact majeur sur la situation financière à long terme de Stornoway. Cette situation est en partie due à l'arrêt des importations de diamants bruts par l'Inde et au climat géopolitique mondial. Ces éléments ont été considérés comme des indices de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2023. Le test de dépréciation a entraîné une charge de dépréciation de 15,1 millions de dollars (11,1 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard.

Au 30 septembre 2023, le flux diamantifère Renard a été ramené à sa valeur recouvrable estimée de 2,0 millions de dollars, qui a été déterminée par le produit net estimatif à recevoir des ventes de diamants en stock à la date à laquelle Stornoway a suspendu ses activités. Les principales données d'évaluation utilisées sont les prix des diamants par carat attendus et les probabilités attribuées à chaque vente attendue. Aucun taux d'actualisation n'a été appliqué, étant donné que les diamants devraient être vendus dans un délai relativement court. Au 31 décembre 2023, le flux diamantifère Renard avait une valeur comptable nulle, puisque les dernières ventes attendues en vertu du flux diamantifère Renard avaient été complétées avant la fin de l'exercice.

Flux Tintic – Développement Osisko

Le 31 décembre 2023, la Société a évalué s'il y avait des indices de dépréciation pour son flux Tintic (lequel inclut le gisement Trixie) et est arrivée à la conclusion qu'il y avait des indices de dépréciation et par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation. À la suite du test de dépréciation, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 23,5 millions de dollars à l'égard du flux Tintic.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. Redevances, flux et autres intérêts (suite)

Principales charges de dépréciation – 2023 (suite)

Flux Tintic – Développement Osisko (suite)

Le 31 décembre 2023, le flux Tintic a été ramené à sa valeur recouvrable, laquelle a été déterminée comme étant la valeur d'utilité, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. Les principales données d'évaluation utilisées étaient les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or issu du projet Tintic sur la durée de vie estimative de la mine, en fonction d'un prix moyen pour l'or de 1 870 \$ US l'once, d'un taux d'actualisation réel de 6,0 % et d'une pondération des probabilités des différents scénarios de production.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour le prix de l'or. Si le prix de l'or par once appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été inférieur de 10 % aux estimations de la direction, la dépréciation supplémentaire serait négligeable.

	Exercice terminé le			
	31 décembre 2022			
	Redevances	Ententes de flux	Ententes d'écoulement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	703 113	438 032	13 656	1 154 801
Ajouts	123 359	850	-	124 209
Épuisement	(27 362)	(23 993)	-	(51 355)
Dépréciation	(1 818)	-	-	(1 818)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	8 282	21 149	932	30 363
Comptabilisation des droits de redevances et de flux suivant la déconsolidation d'Osisko Développement	73 501	48 552	-	122 053
Solde au 31 décembre	<u>879 075</u>	<u>484 590</u>	<u>14 588</u>	<u>1 378 253</u>
En production				
Coût	634 058	566 348	-	1 200 406
Épuisement et dépréciation cumulés	(423 634)	(238 938)	-	(662 572)
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>210 424</u>	<u>327 410</u>	<u>-</u>	<u>537 834</u>
Développement				
Coût	367 845	211 755	33 245	612 845
Épuisement et dépréciation cumulés	(753)	(55 252)	(28 229)	(84 234)
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>367 092</u>	<u>156 503</u>	<u>5 016</u>	<u>528 611</u>
Exploration et évaluation				
Coût	304 685	677	9 572	314 934
Épuisement et dépréciation cumulés	(3 126)	-	-	(3 126)
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>301 559</u>	<u>677</u>	<u>9 572</u>	<u>311 808</u>
Valeur comptable nette totale au 31 décembre	<u>879 075</u>	<u>484 590</u>	<u>14 588</u>	<u>1 378 253</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. Redevances, flux et autres intérêts (suite)

Comptabilisation des droits de redevances et de flux suivant la déconsolidation d'Osisko Développement

En raison de la déconsolidation d'Osisko Développement (note 29), la Société a comptabilisé des droits de redevances et de flux à l'égard de propriétés détenues par Osisko Développement. Avant la déconsolidation d'Osisko Développement, ces actifs étaient éliminés à la consolidation d'Osisko Développement et de ses filiales.

Les actifs suivants ont été comptabilisés à leur valeur comptable nette historique le 30 septembre 2022 :

- Une redevance de 5 % NSR sur tous les métaux produits de la propriété Cariboo en Colombie-Britannique, Canada;
- Un flux aurifère et argentifère de 15 % sur la propriété San Antonio dans l'état du Sonora au Mexique, avec des paiements continus en espèces par once équivalant à 15 % du cours au comptant applicable des métaux le jour ouvrable immédiatement précédant la date de livraison du métal affiné en question;
- Un flux de 2,5 % de tous les métaux produits sur la propriété Tintic en Utah (États-Unis), jusqu'à ce que 27 150 onces d'or affiné aient été livrées, et par la suite, un flux de 2,0 % de tous les métaux, avec des paiements continus en espèces par once équivalant à 25 % du cours au comptant applicable des métaux le jour ouvrable immédiatement précédant la date de livraison du métal affiné en question; et
- Certaines redevances NSR visant des propriétés d'exploration et d'évaluation situées au Canada et au Mexique.

Principales acquisitions – 2022

Redevance NSR cuprifère – Projet cuprifère Marimaca

En septembre 2022, Osisko a acquis une redevance NSR de 1,0 % pour une contrepartie totale de 15,5 millions de dollars US (20,3 millions de dollars) couvrant la minéralisation actuellement identifiée et des zones d'exploration potentielles composant le projet cuprifère Marimaca situé à Antofagasta, au Chili, détenue et exploitée par Marimaca Copper Corp. Dans le cadre de la transaction, Osisko s'est vu accorder certains droits incluant un droit de premier refus en lien avec toute redevance, tout flux de métaux ou tout droit similaire lié au financement du projet Marimaca.

Redevance NSR cuprifère-aurifère – Projet cuprifère-aurifère Cascabel

En novembre 2022, Osisko a acquis une redevance de 0,6 % NSR pour la somme de 50 millions de dollars US (67,2 millions de dollars) couvrant la totalité de la propriété Cascabel de 4 979 hectares, incluant le projet Alpala, située dans le nord-est de l'Équateur et exploitée par SolGold plc (« SolGold »). Débutant en 2030 jusqu'à la fin de 2039, Osisko recevra des paiements annuels d'au moins 4,0 millions de dollars US en vertu de la redevance. SolGold aura le droit de racheter un tiers du pourcentage de redevance NSR sur une période de quatre ans.

13. Goodwill

Le goodwill de la Société est affecté à un groupe d'unités génératrices de trésorerie : la redevance NSR sur la mine Canadian Malartic et la redevance NSR sur la mine Éléonore (les « UGT »).

La Société procède annuellement à des tests de dépréciation du goodwill. Le montant recouvrable des UGT est déterminé en calculant la juste valeur diminuée des coûts de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés, laquelle nécessite l'utilisation d'hypothèses et de données non observables et est donc classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Le calcul utilise les flux de trésorerie projetés qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus des UGT en fonction de la production annuelle d'or et d'argent sur la durée de vie estimative des UGT, d'après les renseignements techniques publiés par les exploitants pour prédire le rendement futur.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses utilisées pour les UGT en plus de la production annuelle d'or et d'argent sur la durée de vie estimée des mines Canadian Malartic et Éléonore :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prix de l'or à long terme (par once)	1 754 \$ US	1 645 \$ US
Prix de l'argent à long terme (par once)	23 \$ US	21 \$ US
Taux d'actualisation réel après impôt	5,0 %	5,3 %

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

13. Goodwill (suite)

La direction a déterminé les valeurs assignées à chacune des principales hypothèses ci-dessus de la façon suivante :

<u>Hypothèse</u>	<u>Approche utilisée pour déterminer les valeurs</u>
Prix de l'or à long terme	Basé sur les tendances actuelles du marché de l'or cohérentes avec des sources d'information externes, comme le consensus sur le prix de l'or à long terme.
Prix de l'argent à long terme	Basé sur les tendances actuelles du marché de l'argent cohérentes avec des sources d'information externes, comme le consensus sur le prix de l'argent à long terme.
Taux d'actualisation réel après impôt	Reflète les risques spécifiques relatifs aux mines d'or en activité au Québec (Canada).

La direction de la Société a considéré et évalué des variations raisonnablement possibles pour les principales hypothèses et n'a pas identifié de cas où la valeur comptable des UGT dépasserait leur valeur recouvrable.

14. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	3 140	648
Autres comptes créditeurs	4 024	3 745
Intérêts cumulés sur la dette à long terme	701	131
Autres charges à payer	344	2 301
	<u>8 209</u>	<u>6 825</u>

15. Obligations locatives

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	7 622	8 496
Nouvelle obligation	1 352	-
Paiement d'obligations	(973)	(874)
Solde au 31 décembre	<u>8 001</u>	<u>7 622</u>
Courants	1 122	921
Non courants	6 879	6 701
Solde au 31 décembre	<u>8 001</u>	<u>7 622</u>

Les obligations locatives sont principalement liées à des contrats de location visant des espaces à bureaux. Les obligations locatives en lien avec Osisko Développement (qui a été déconsolidée le 30 septembre 2022) sont présentées à la note 29.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

16. Dette à long terme

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	147 950	410 435
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable, déduction faite de l'escompte sur les acceptations bancaires	255 210	147 833
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable, déduction faite de l'escompte sur les acceptations bancaires	(207 528)	(113 120)
Remboursement de débentures convertibles ⁽ⁱⁱ⁾	-	(300 000)
Financements d'équipement minier, montant net ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	5 076
Amortissement des frais de transaction	-	2 291
Charge de désactualisation	-	4 427
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(3 753)	149
Déconsolidation d'Osisko Développement (note 29)	-	(9 141)
Solde au 31 décembre	<u>191 879</u>	<u>147 950</u>

	<u>31 décembre</u>	<u>31 décembre</u>
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱ⁾	192 099	150 000
Escompte non amorti sur les acceptations bancaires	(220)	(2 050)
Dette à long terme, montant net	<u>191 879</u>	<u>147 950</u>
Tranche courante	-	-
Tranche non courante	<u>191 879</u>	<u>147 950</u>
	<u>191 879</u>	<u>147 950</u>

(i) Facilité de crédit renouvelable

Un montant total de 550,0 millions de dollars est disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), en plus d'une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 200,0 millions de dollars.

La date d'échéance de la facilité est le 29 septembre 2026. La prolongation annuelle de la facilité et la marge non engagée restent sujettes à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société.

La facilité est assortie de frais d'attente. Les fonds tirés portent intérêt au taux de base, au taux préférentiel ou au taux de financement à un jour garanti (« SOFR »), majoré d'un certain pourcentage selon le ratio d'endettement de la Société. Au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt effectif sur le solde prélevé était de 7,1 %, incluant la marge applicable.

La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement, et qu'elle réponde à certaines exigences non financières. Au 31 décembre 2023, tous les ratios et les exigences étaient respectés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

16. Dette à long terme (suite)

(ii) Débentures convertibles (2017)

En novembre 2017, la Société a clôturé un financement par voie de prise ferme de débentures convertibles non garanties de premier rang (les « débentures ») pour un montant total de capital de 300,0 millions de dollars (le « placement »). Le placement était composé d'un appel public à l'épargne par voie de prospectus simplifié, pour un montant de capital de 184,0 millions de dollars de débentures, et d'un placement privé d'un montant total de capital de 116,0 millions de dollars de débentures. Les débentures portaient intérêt à un taux de 4,0 % par année, payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Les débentures étaient convertibles au gré du porteur en actions ordinaires du capital de la Société à un prix de conversion égal à 22,89 \$ par action ordinaire. Les débentures ont été entièrement remboursées à l'échéance au 31 décembre 2022.

(iii) Les financements d'équipement minier se rapportaient aux acquisitions d'équipement faites par Osisko Développement qui ont été financées auprès de tierces parties. Le 30 septembre 2022, la Société a déconsolidé Osisko Développement (note 29).

17. Capital-actions

Actions

Autorisées :

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries

Émises et payées en entier :

185 346 524 actions ordinaires

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2023, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 9 258 298 de ses actions ordinaires, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2023 sont autorisés du 12 décembre 2023 jusqu'au 11 décembre 2024. Les achats quotidiens seront limités à 94 834 actions ordinaires, hormis les dispenses relatives aux achats en bloc.

Selon les termes du programme de rachat antérieur, Osisko était autorisée à acquérir jusqu'à 18 293 240 de ses actions ordinaires de temps à autre, du 12 décembre 2022 au 11 décembre 2023. Les achats quotidiens étaient limités à 81 963 actions ordinaires.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société n'a acheté aucune action ordinaire dans le cadre du programme de rachat. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a acheté, pour annulation, un total de 1,7 million d'actions ordinaires pour la somme de 22,1 millions de dollars (prix d'achat moyen par action de 13,06 \$).

Financement par voie de prise ferme

Le 31 mars 2022, Osisko a conclu un financement par voie de prise ferme avec un syndicat de preneurs fermes (les « preneurs fermes ») aux termes duquel les preneurs fermes ont acheté, dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme, un total de 18 600 000 actions ordinaires d'Osisko (les « actions ordinaires ») au prix d'offre de 13,45 \$ US l'action ordinaire (le « prix d'offre »), pour un produit brut global revenant à la Société de 250,2 millions de dollars US (312,0 millions de dollars). Les frais de transaction s'élèvent à 13,9 millions de dollars (10,2 millions de dollars, déduction faite des impôts de 3,7 millions de dollars) en incluant une commission de 4 % payée aux preneurs fermes.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

17. Capital-actions (suite)

Dividendes

Le tableau qui suit présente les détails des dividendes déclarés par la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Date de fermeture des registres</u>	<u>Date de paiement</u>	<u>Dividendes à payer</u>
	\$			\$
23 février 2023	0,055	31 mars 2023	14 avril 2023	10 160 000
10 mai 2023	0,060	30 juin 2023	14 juillet 2023	11 103 000
9 août 2023	0,060	29 septembre 2023	16 octobre 2023	11 109 000
8 novembre 2023	0,060	29 décembre 2023	15 janvier 2024	11 121 000
Année 2023	<u>0,235</u>			<u>43 493 000</u>
24 février 2022	0,055	31 mars 2022	14 avril 2022	10 167 000
12 mai 2022	0,055	30 juin 2022	15 juillet 2022	10 177 000
9 août 2022	0,055	30 septembre 2022	14 octobre 2022	10 109 000
9 novembre 2022	0,055	30 décembre 2022	16 janvier 2023	10 121 000
Année 2022	<u>0,220</u>			<u>40 574 000</u>

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou de la NYSE, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 31 décembre 2023, les détenteurs de 12,7 millions d'actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 0,8 million de dollars. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, 140 405 actions ordinaires ont été émises par la Société dans le cadre du RRD, à un taux d'escompte de 3 % (118 639 actions ordinaires en 2022 à un taux d'escompte de 3 %). Le 15 janvier 2024, 42 011 actions ordinaires ont été émises dans le cadre du RRD à un taux d'escompte de 3 %.

Gestion du capital

L'objectif premier de la Société dans sa gestion du capital consiste à maximiser le rendement pour ses actionnaires en faisant croître son inventaire d'actifs, principalement par des acquisitions relatives de redevances, de flux de métaux et d'autres intérêts similaires de qualité, tout en s'assurant de protéger le capital. La Société définit le capital comme étant la dette à long terme et le total des capitaux propres, incluant la portion inutilisée de la facilité de crédit renouvelable. Le capital est géré par la direction de la Société sous la gouverne du conseil d'administration.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

17. Capital-actions (suite)

Gestion du capital (suite)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
Dettes à long terme	191 879	147 950
Total des capitaux propres	1 650 498	1 737 211
Facilité de crédit renouvelable inutilisée ⁽ⁱ⁾	357 901	400 000
	<u>2 200 278</u>	<u>2 285 161</u>

(i) Excluant le crédit supplémentaire potentiellement disponible (accordéon) de 200,0 millions de dollars aux 31 décembre 2023 et 2022 (note 16).

Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, comparativement à l'exercice précédent. La Société n'est pas soumise à des exigences externes en matière de capital et est en conformité avec toutes les clauses se rapportant à la facilité de crédit renouvelable (note 16) au 31 décembre 2023.

18. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») à l'intention de ses dirigeants, cadres, employés et consultants. Les options peuvent être attribuées à un prix d'exercice déterminé par le conseil d'administration, mais qui ne sera pas inférieur au prix de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSX le jour précédant l'attribution. Aucune option ne peut être attribuée à un participant si, au moment de l'attribution, celle-ci vise plus de 5 % des actions émises et en circulation de l'émetteur. Le nombre d'actions ordinaires émises à des initiés de l'émetteur à l'intérieur d'une période d'un an et pouvant être émises à des initiés à tout moment en vertu du régime d'options ou combinées à toute autre forme de rémunération fondée sur des actions, ne peut dépasser 8 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. La durée et la période d'acquisition des droits sont déterminées par le conseil d'administration. Toutefois, la date d'échéance ne peut dépasser 7 ans après la date d'attribution.

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions en circulation :

	2023	2022
	Nombre d'options	Nombre d'options
	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au 1 ^{er} janvier	3 511 922	3 730 580
Attribuées ⁽ⁱ⁾	728 700	684 100
Exercées	(938 615)	(309 749)
Abandonnées/Annulées	(171 335)	(35 135)
Échues	(8 666)	(557 874)
Solde au 31 décembre	<u>3 122 006</u>	<u>3 511 922</u>
Options pouvant être exercées au 31 décembre	<u>1 920 804</u>	<u>1 916 888</u>

(i) Les options ont été attribuées à des dirigeants, cadres et employés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

18. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

Le prix moyen pondéré de l'action lorsque les options d'achat d'actions ont été exercées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023 était de 19,56 \$ (16,26 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Le tableau qui suit résume les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2023 :

Fourchette de prix d'exercice \$	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
12,70 – 14,50	2 384 840	13,43	2,1	1 782 205	13,34
15,97 – 21,64	737 166	17,97	4,4	138 599	17,78
	<u>3 122 006</u>	14,50	2,7	<u>1 920 804</u>	13,66

Les options, au moment de l'attribution, sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction de leur période d'acquisition et des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2023	2022
Dividende par action	1,5 %	1,5 %
Volatilité prévue	41 %	41 %
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %	2,6 %
Durée de vie prévue	47 mois	47 mois
Cours moyen pondéré des actions	18,08 \$	14,25 \$
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées	5,88 \$	4,38 \$

La volatilité prévue a été estimée en utilisant les données historiques d'Osisko à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options. Les options d'achat d'actions peuvent être exercées au cours de clôture des actions ordinaires de la Société le jour précédant la date d'attribution.

La juste valeur des options d'achat d'actions est comptabilisée dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits. En 2023, le montant total de rémunération fondée sur des actions relatif aux options d'achat d'actions s'est établi à 4,2 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2022).

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

La Société offre un régime d'UAD et un régime d'UAR qui permettent d'attribuer des UAD et/ou des UAR aux administrateurs, dirigeants et/ou employés dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme. En vertu des régimes, les paiements peuvent être réglés sous forme d'actions ordinaires, de trésorerie ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société. Tous ces régimes sont actuellement classés comme des régimes réglés en capitaux propres.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

18. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions (suite)

Le tableau suivant résume l'information sur les variations des UAD et des UAR :

	2023		2022	
	UAD ⁽ⁱ⁾	UAR ⁽ⁱⁱ⁾	UAD ⁽ⁱ⁾	UAR ⁽ⁱⁱ⁾
Solde au 1 ^{er} janvier	429 575	852 803	376 203	878 397
Attribuées	56 895	235 540	78 200	275 520
Dividendes réinvestis	5 545	10 836	6 018	13 483
Réglées	(69 678)	(298 313)	(30 846)	(278 806)
Abandonnées	(8 059)	(83 761)	-	(35 791)
Solde au 31 décembre	414 278	717 105	429 575	852 803
Solde – Droits acquis	365 098	-	350 822	-

- (i) Sauf si le conseil d'administration de la Société en décide autrement, les UAD sont acquises la veille de la prochaine assemblée générale annuelle et sont payables en actions ordinaires, en trésorerie, ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société, à chaque administrateur non dirigeant lorsqu'il ou elle quitte le conseil ou n'est pas réélu(e). La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAD dont les droits devraient être réglés à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. À la date de règlement, une action ordinaire sera émise pour chaque UAD, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'administrateur, qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales. Les UAD attribuées en 2023 ont une valeur moyenne pondérée de 21,16 \$ par UAD (14,71 \$ par UAD en 2022).
- (ii) Les UAR sont acquises et sont payables en actions ordinaires, en trésorerie, ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société, trois ans suivant la date d'attribution, et la moitié d'entre elles dépendent de l'atteinte de certaines mesures de rendement. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAR dont les droits devraient être acquis à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits et est ajustée en fonction des composantes liées au rendement, le cas échéant. À la date de règlement, une action ordinaire sera émise pour chaque UAR, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'employé, qui doit être remis par Osisko aux autorités fiscales. Les UAR attribuées en 2023 ont une valeur moyenne pondérée de 17,87 \$ par UAR (14,26 \$ par UAR en 2022).

Le montant total de rémunération fondée sur des actions se rapportant aux régimes d'UAD et d'UAR en 2023 s'élevait à 6,2 millions de dollars (4,5 millions de dollars en 2022).

Sur la base du cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2023 (18,91 \$) et compte tenu d'un taux d'imposition marginal de 53,3 %, le montant estimé qu'Osisko devrait transférer aux autorités fiscales afin de régler les obligations fiscales des employés relativement aux UAD et UAR acquises devant être réglées en actions ordinaires s'élève à 3,7 millions de dollars (3,1 millions de dollars au 31 décembre 2022) et à 11,4 millions de dollars en se basant sur l'ensemble des unités d'UAD et d'UAR en circulation (11,2 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

19. Impôts sur le résultat

(a) Charge d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés à l'égard des activités poursuivies aux états consolidés des résultats pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 se présentent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Impôts sur le résultat exigibles des activités poursuivies		
Charges pour l'exercice en cours	2 585	1 150
Charge d'impôts sur le résultat exigibles des activités poursuivies	<u>2 585</u>	<u>1 150</u>
Impôts sur le résultat différés (note 19 (b)) des activités poursuivies :		
Origine et résorption des écarts temporaires	2 776	29 011
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	9 868	(367)
Ajustements à l'égard d'années antérieures	(2 289)	(2 716)
Autres	317	760
Charge d'impôts sur le résultat différés des activités poursuivies	<u>10 672</u>	<u>26 688</u>
Charge d'impôts sur le résultat des activités poursuivies	<u>13 257</u>	<u>27 838</u>

La provision pour impôts à l'égard des activités poursuivies présentée dans les états consolidés des résultats diffère du montant calculé en utilisant le taux d'imposition statutaire applicable aux résultats des entités consolidées, en raison des éléments suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
(Perte) bénéfique des activités poursuivies avant les impôts sur le résultat	(35 086)	113 123
Provision pour impôts sur le résultat des activités poursuivies calculée en utilisant les taux d'imposition statutaires combinés fédéral canadien et provincial	(9 298)	29 978
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat découlant de :		
Dépenses non déductibles, montant net	97	335
Portion non imposable des pertes en capital, montant net	13 179	3 422
Écarts avec les taux d'imposition statutaires à l'étranger	1 100	(4 056)
Variations des actifs d'impôts différés non comptabilisés	9 868	(367)
Retenues à la source à l'étranger	283	482
Ajustements à l'égard d'années antérieures	(2 289)	(2 716)
Autres	317	760
Charge totale d'impôts sur le résultat des activités poursuivies	<u>13 257</u>	<u>27 838</u>

Le taux d'imposition statutaire combiné fédéral canadien et provincial de 2023 et 2022 est de 26,5 %.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

19. Impôts sur le résultat (suite)

(b) Impôts sur le résultat différés

Les composantes donnant lieu à des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
Actifs d'impôts différés :		
Ententes de flux	-	26 753
Pertes autres qu'en capital	35 200	14 375
Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions	4 278	3 644
Frais d'émission d'actions et de titres de créance	1 963	2 720
Autres	5	-
	41 446	47 492
Passifs d'impôts différés :		
Redevances	(130 624)	(133 120)
Ententes de flux	(5 341)	-
Placements	(1 760)	(706)
Autres	-	(238)
	(137 725)	(134 064)
Passif d'impôts différés, montant net	(96 279)	(86 572)

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés ont été compensés au bilan puisqu'ils se rapportent aux impôts sur le résultat perçus par la même autorité fiscale et que la Société a le droit juridique et l'intention de les compenser.

La variation des passifs d'impôts différés, montant net, durant les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 se résume comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	(86 572)	(68 407)
Comptabilisés dans le bénéfice net	(10 672)	(26 688)
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	753	4 025
Comptabilisés dans les capitaux propres	419	3 853
Déconsolidation d'Osisko Développement (note 29)	-	1 205
Ajustement lié à la conversion des monnaies	(207)	(560)
Solde au 31 décembre	(96 279)	(86 572)

(c) Passifs d'impôts différés non comptabilisés

Le montant global des écarts temporaires imposables associés aux placements dans des filiales, pour lesquels des passifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au 31 décembre 2023, s'élève à 70,7 millions de dollars (53,9 millions de dollars au 31 décembre 2022). Aucun passif d'impôts différés n'est comptabilisé pour les écarts temporaires associés aux placements dans des filiales puisque la Société contrôle le moment du renversement et qu'il est improbable qu'ils soient renversés dans un avenir prévisible.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

19. Impôts sur le résultat (suite)

(d) Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Au 31 décembre 2023, la Société avait des écarts temporaires associés à des titres négociables conférant un avantage fiscal de 44,9 millions de dollars (4,7 millions de dollars au 31 décembre 2022), lesquels n'ont pas été comptabilisés dans les actifs d'impôts différés. La Société comptabilise l'avantage des attributs fiscaux uniquement dans la mesure où un résultat imposable futur est anticipé qui pourra être réduit par ces attributs.

20. Information complémentaire aux états consolidés des résultats

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<u>Produits</u>		
Redevances	160 430	144 066
Ententes de flux	86 890	73 743
	<u>247 320</u>	<u>217 809</u>
<u>Coût des ventes</u>		
Redevances	511	1 055
Ententes de flux	16 135	15 021
	<u>16 646</u>	<u>16 076</u>
<u>Épuisement</u>		
Redevances	24 017	27 362
Ententes de flux	32 376	23 993
	<u>56 393</u>	<u>51 355</u>
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<u>Autres charges d'exploitation</u>		
Charges liées aux avantages du personnel (voir page suivante)	25 785	15 186
Dépréciation d'actifs	47 619	1 818
Honoraires professionnels	6 622	4 633
Assurances	2 005	2 005
Amortissement	1 222	1 060
Frais de déplacement	904	606
Frais de communications et de promotion	867	842
Frais de société ouverte	810	782
Loyers et frais de bureau	559	561
Recouvrement des coûts	(740)	(552)
Autres charges	974	468
	<u>86 627</u>	<u>27 409</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

20. Information complémentaire aux états consolidés des résultats (suite)

Charges liées aux avantages du personnel

Salaires et autres avantages à court terme du personnel	11 408	8 282
Indemnités de départ (note 21)	5 548	-
Rémunération fondée sur des actions	8 951	7 124
Recouvrement des coûts	(122)	(220)
	<u>25 785</u>	<u>15 186</u>

Autres pertes, montant net

Variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(13 156)	(16 848)
Gain net découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées	4 842	3 604
Gain net à l'acquisition de placements ⁽ⁱ⁾	-	48
Perte nette à la cession d'une entreprise associée (note 10)	(7 437)	-
Perte nette à la cession réputée d'une entreprise associée (note 10)	(3 057)	-
Dépréciation des placements dans des entreprises associées (note 10)	(64 771)	(2 361)
Pertes de crédit attendues et radiation sur les autres placements (note 11)	(37 209)	-
Autres	635	-
	<u>(120 153)</u>	<u>(15 557)</u>

(i) Représente les variations de la juste valeur des placements sous-jacents entre les dates de souscription et les dates de clôture respectives.

21. Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	4 491	4 374
Indemnités de départ	5 548	-
Rémunération fondée sur des actions	6 358	5 475
Coûts récupérés d'entreprises associées	-	(538)
	<u>16 397</u>	<u>9 311</u>

Les principaux dirigeants sont assujettis à des contrats de travail qui prévoient des paiements basés sur les standards du marché advenant un licenciement sans cause ou un changement de contrôle, qui représentent une à deux fois le salaire de base et les primes. Ces contrats de travail comprennent également certaines clauses d'acquisition de droits sur les unités d'actions différées, les unités d'actions avec restrictions et les options d'achat d'actions. En 2023, les indemnités de départ comprennent une charge de rémunération fondée sur des actions de 1,5 million de dollars en lien avec certains octrois fondés sur des actions accordés à des hauts dirigeants sortants.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

22. (Perte nette) bénéfice net par action

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
(Perte nette) bénéfice net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée	(48 343)	85 285
Perte nette attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée	(48 343)	(118 754)
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	185 226	180 398
Effet dilutif des options d'achat d'actions	-	255
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	<u>185 226</u>	<u>180 653</u>
(Perte nette) bénéfice net par action des activités poursuivies De base et dilué(e)	(0,26)	0,47
Perte nette par action De base et diluée	(0,26)	(0,66)

En raison de la perte nette consolidée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme étant antidilutives pour la période, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, 0,9 million d'options d'achat d'actions et les 13,1 millions d'actions ordinaires sous-jacentes aux débiteures convertibles (qui ont été remboursées le 31 décembre 2022) ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, puisque leur effet était antidilutif.

23. Information complémentaire sur les activités poursuivies portée aux états consolidés des flux de trésorerie

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Intérêts reçus évalués selon la méthode du taux effectif	5 587	5 689
Intérêts payés sur la dette à long terme	17 183	14 578
Impôts sur le résultat payés	2 585	1 150
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Augmentation des sommes à recevoir	(4 564)	(4 844)
Diminution (augmentation) des autres actifs	704	(76)
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	1 975	1 689
	<u>(1 885)</u>	<u>(3 231)</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

24. Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques liés aux prix), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

La gestion du risque est effectuée conformément à des politiques approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration fournit des directives générales en matière de gestion du risque, ainsi que des politiques couvrant certains secteurs spécifiques comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés, et le placement des surplus de liquidités.

(a) Risques de marché

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt sur les actifs financiers de la Société provient principalement de la trésorerie, qui porte intérêt à des taux variables. En se basant sur le solde de trésorerie au 31 décembre 2023, l'impact des produits d'intérêts sur un horizon de 12 mois advenant une variation de 1,0 % des taux d'intérêt serait négligeable. Les placements à court terme et les autres actifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt, car dans la plupart des cas, ils ne portent pas intérêt ou portent intérêt à des taux fixes.

La facilité de crédit renouvelable porte intérêt à un taux variable et, en se basant sur le solde de la facilité de crédit renouvelable au 31 décembre 2023, l'impact sur les charges financières nettes d'une variation des taux d'intérêt de 1,0 % sur un horizon de 12 mois se chiffrerait à environ 1,9 million de dollars (1,5 million de dollars au 31 décembre 2022). Les autres passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt puisqu'ils ne portent pas intérêt ou qu'ils portent intérêt à un taux fixe.

(ii) Risque de change

La Société est exposée au risque de change découlant de la volatilité des devises, principalement au dollar américain. La Société détient de la trésorerie en dollars américains et peut prélever des montants sur sa facilité de crédit en dollars américains et peut donc subir des gains et des pertes de change.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les soldes en dollars américains détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle était le dollar canadien étaient les suivants :

	<u>31 décembre,</u> <u>2023</u>	<u>31 décembre,</u> <u>2022</u>
	\$	\$
Trésorerie	9 225	19 780
Sommes à recevoir	1 767	4 213
Autres actifs	1 037	1 194
Comptes créditeurs et charges à payer	(473)	(37)
Facilité de crédit renouvelable	(115 000)	-
Exposition nette en dollars américains	<u>(103 444)</u>	<u>25 150</u>
Équivalent en dollars canadiens	<u>(136 815)</u>	<u>34 063</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

24. Risques financiers (suite)

(a) Risques de marché (suite)

(ii) Risque de change (suite)

En se basant sur les soldes au 31 décembre 2023, une variation de 5 % des taux de change à cette date (toutes les autres variables demeurant constantes) aurait eu une incidence sur le bénéfice net d'environ 7,0 millions de dollars en 2023 (1,4 million de dollars en 2022).

(iii) Autre risque lié aux prix

La Société est exposée à un risque de variation du cours des actions en raison de ses placements à long terme dans des sociétés minières. Le cours des actions des placements à long terme subit l'effet de divers facteurs sous-jacents, incluant le prix des matières premières. En se basant sur les placements à long terme détenus par la Société aux 31 décembre 2023 et 2022, une augmentation (diminution) de 10 % du cours des actions de ces placements aurait un impact négligeable sur le bénéfice net et augmenterait (diminuerait) les autres éléments du résultat global de 1,6 million de dollars pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022.

(b) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit sont la trésorerie, les montants à recevoir, les placements à court terme et les autres facilités de financement à recevoir. La Société réduit son risque de crédit en investissant la trésorerie dans des comptes d'épargne à rendement élevé auprès d'institutions financières canadiennes et américaines reconnues. Dans le cas des montants à recevoir, des placements à court terme et des autres facilités de financement, la Société effectue une analyse de crédit, ou encore s'assure qu'elle dispose de garanties suffisantes en cas de non-paiement par la tierce partie pour couvrir la valeur comptable nette des effets à recevoir. Une provision est comptabilisée si une perte de crédit est anticipée en fonction de cette analyse. Dans certains cas, les prêts à recevoir peuvent être appliqués à des dépôts de flux dus à la Société ou convertis en redevance si la tierce partie n'est pas en mesure de rembourser son prêt. Au 31 décembre 2023, une provision de 43,8 millions de dollars (13,9 millions de dollars au 31 décembre 2022) a été comptabilisée à la suite de l'analyse des pertes de crédit attendues, principalement sur certains des prêts accordés aux sociétés détenant la mine de diamants Renard et le projet aurifère Amulsar (les prêts considérés douteux ont été entièrement provisionnés car les sociétés ne sont pas considérées comme étant en mesure de les rembourser).

L'exposition maximum au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable nette associée à chaque catégorie d'actifs financiers.

(c) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, compte tenu des besoins liés à ses engagements financiers et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil d'administration révisé et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. La Société gère aussi le risque de liquidités à travers la gestion de sa structure de capital et de ses leviers financiers tels que décrits à la note 17. Au 31 décembre 2023, la trésorerie était investie dans des comptes d'épargne à intérêt élevé, détenus dans des institutions financières canadiennes et américaines reconnues.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

24. Risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidité (suite)

Au 31 décembre 2023, tous les passifs financiers devant être réglés en trésorerie ou par le transfert d'autres actifs financiers venaient à échéance dans un délai de 90 jours ou moins, à l'exception de la facilité de crédit renouvelable et des obligations locatives, lesquelles sont décrites ci-dessous :

	Montant total à payer	Échéance	Au 31 décembre 2023				
			Paiements annuels estimatifs				
	\$		2024	2025	2026	2027	2028-2029
			\$	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱ⁾	231 735	29 septembre 2026	14 493	14 493	202 749	-	-
Obligations locatives	10 260	31 décembre 2029	1 782	1 800	1 800	1 800	3 078
	<u>241 995</u>		<u>16 275</u>	<u>16 293</u>	<u>204 549</u>	<u>1 800</u>	<u>3 078</u>

(i) L'intérêt payable est basé sur les taux d'intérêt en date du 31 décembre 2023.

25. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente des informations sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les bilans consolidés et classés par niveau selon l'importance des données utilisées pour faire leur évaluation.

Niveau 1 –	Prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
Niveau 2 –	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire des dérivés des prix); et
Niveau 3 –	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c'est-à-dire des données non observables).

	31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽ⁱ⁾				
Bons de souscription d'actions ordinaires et débetures et d'effets convertibles				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	-	-	8 870	8 870
Autres minéraux	43	-	36	79
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾				
Actions ordinaires				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	3 555	-	199	3 754
Autres minéraux	80 322	-	-	80 322
	<u>83 920</u>	<u>-</u>	<u>9 105</u>	<u>93 025</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

25. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽ⁱ⁾				
Bons de souscription d'actions ordinaires et débetures et d'effets convertibles				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	-	-	18 026	18 026
Autres minéraux	844	-	5 347	6 191
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾				
Actions ordinaires				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	6 288	-	3 530	9 818
Autres minéraux	8 519	-	-	8 519
	15 651	-	26 903	42 554

- (i) D'après son analyse de la nature et des caractéristiques des titres de capitaux propres et des risques associés, la Société a déterminé qu'il était pertinent de les présenter par secteur d'activité et par type de placement.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, des actions ordinaires d'une juste valeur de 3,0 millions de dollars ont été transférées du niveau 3 au niveau 1 puisque ces actions ordinaires ont commencé à être négociées sur un marché boursier reconnu. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3.

Instruments financiers de niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cours cotés sur des marchés boursiers reconnus aux dates de bilan. Le cours coté du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par la Société est le dernier prix de transaction. Les instruments considérés de niveau 1 se composent principalement d'actions ordinaires et de bons de souscription qui se négocient sur des marchés boursiers reconnus comme la TSX, la Bourse de croissance TSX ou la NEO.

Instruments financiers de niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et se fient le moins possible aux estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Les instruments considérés de niveau 2 se composent des effets à recevoir. Si une ou plusieurs des données importantes ne sont pas basées sur des données de marché observables, alors l'instrument est considéré de niveau 3.

Instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 comprennent les instruments convertibles et les bons de souscription détenus par la Société qui ne sont pas négociés sur des marchés boursiers reconnus. La juste valeur des placements sous forme d'instruments convertibles et de bons de souscription est déterminée directement ou indirectement en utilisant le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

25. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers de niveau 3 (suite)

Le tableau suivant présente les variations des placements de niveau 3 (composés de bons de souscription et d'instruments convertibles) pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	26 903	34 934
Acquisitions	-	7 968
Bons de souscription exercés	-	(80)
Acquisition de Tintic par Osisko Développement (note 29)	-	(10 827)
Transfert d'actions ordinaires du niveau 3 au niveau 1	(3 000)	-
Cession	(5 000)	-
Variation de la juste valeur – bons de souscription exercés ⁽ⁱ⁾	-	(322)
Variation de la juste valeur – bons de souscription échus ⁽ⁱ⁾	(552)	(405)
Variation de la juste valeur – placements détenus à la fin de la période ⁽ⁱ⁾	(9 246)	(4 304)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	-	49
Déconsolidation d'Osisko Développement (note 29)	-	(110)
Solde au 31 décembre	<u>9 105</u>	<u>26 903</u>

(i) Comptabilisés aux états consolidés des résultats dans les *autres pertes nettes*.

La juste valeur des instruments financiers de niveau 3 dépend de la nature des instruments financiers.

La juste valeur des bons de souscription de titres de capitaux propres et des instruments convertibles de sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse, classés de niveau 3, est déterminée directement ou indirectement à l'aide du modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes. La principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue. Une augmentation/diminution de la volatilité prévue dans les modèles de 10 % occasionnerait une variation négligeable de la juste valeur des bons de souscription et des instruments convertibles aux 31 décembre 2023 et 2022.

Instruments financiers non évalués à la juste valeur aux bilans consolidés

La trésorerie, les placements à court terme, les produits à recevoir en vertu de redevances, de flux et d'autres intérêts, les sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs, les autres facilités de financement à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et la dette à long terme sont des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux bilans consolidés. La juste valeur de la trésorerie, des placements à court terme, des produits à recevoir en vertu de redevances, de flux et d'autres intérêts, des sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs, et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable de par leur nature à court terme. La valeur comptable du passif en lien avec la facilité de crédit renouvelable se rapproche de sa juste valeur étant donné que le différentiel de crédit est similaire au différentiel de crédit que la Société obtiendrait dans des conditions similaires à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des autres facilités de financement à recevoir se rapproche de leur valeur comptable puisqu'il n'y a eu aucun changement important dans les paramètres ou les hypothèses économiques et relatifs aux risques se rapportant à ces instruments depuis l'émission, l'acquisition ou le renouvellement de ces instruments financiers, à l'exception d'un effet à recevoir pour lequel une provision a été enregistrée le 30 juin 2023 et une radiation le 30 septembre 2023 (voir note 11) en raison d'une hausse importante du risque de crédit lié à cet effet.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

26. Information sectorielle

Avant la déconsolidation d'Osisko Développement le 30 septembre 2022 (note 29), le président et chef de la direction (le principal décideur opérationnel) organisait et gérait les activités en deux secteurs d'exploitation : (i) l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, flux et autres intérêts, et (ii) l'exploration, l'évaluation et le développement de projets miniers. Suivant la déconsolidation d'Osisko Développement et la cession réputée du secteur de l'exploration, de l'évaluation et du développement de projets miniers, le président et chef de la direction organise et gère les activités en un seul secteur, consistant en l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, flux et autres intérêts. Tous les actifs, les passifs, les produits et les charges, ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les tableaux suivants présentent l'information sectorielle pour cet unique secteur.

Produits géographiques

Les produits géographiques tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux ou l'autre intérêt. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, les produits tirés des redevances, des ententes de flux et des autres intérêts proviennent des juridictions suivantes :

	<u>Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾</u>	<u>Amérique du Sud</u>	<u>Australie</u>	<u>Afrique</u>	<u>Europe</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<u>2023</u>						
Redevances	158 562	1 428	154	286	-	160 430
Ententes de flux	34 580	31 236	10 259	-	10 815	86 890
	<u>193 142</u>	<u>32 664</u>	<u>10 413</u>	<u>286</u>	<u>10 815</u>	<u>247 320</u>
<u>2022</u>						
Redevances	140 488	1 257	69	2 252	-	144 066
Ententes de flux	39 701	23 948	892	-	9 202	73 743
	<u>180 189</u>	<u>25 205</u>	<u>961</u>	<u>2 252</u>	<u>9 202</u>	<u>217 809</u>

(i) 91 % des produits en Amérique du Nord ont été générés au Canada en 2023 (91 % en 2022).

En 2023, trois droits de redevance ou flux de métaux ont généré des produits de 146,3 millions de dollars (132,3 millions de dollars en 2022), ce qui représente 59 % des produits (61 % des produits en 2022), incluant un droit de redevance qui a généré des produits de 90,1 millions de dollars (78,8 millions de dollars en 2022). En 2023, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 90 % et 10 % des produits, respectivement (85 % et 14 % des produits en 2022).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

26. Information sectorielle (suite)

Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux et autres intérêts par juridiction, aux 31 décembre 2023 et 2022, en fonction de l'emplacement des propriétés auxquelles les redevances, flux et autres intérêts se rapportent :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2023							
Redevances	638 871	182 858	11 257	71 809	-	14 868	919 663
Ententes de flux	185 912	163 149	194 267	-	29 494	46 379	619 201
Ententes d'écoulement	-	-	9 348	-	4 899	-	14 247
	<u>824 783</u>	<u>346 007</u>	<u>214 872</u>	<u>71 809</u>	<u>34 393</u>	<u>61 247</u>	<u>1 553 111</u>
31 décembre 2022							
Redevances	664 985	157 552	17 345	24 228	-	14 965	879 075
Ententes de flux	225 517	177 853	-	-	30 203	51 017	484 590
Ententes d'écoulement	-	-	9 572	-	5 016	-	14 588
	<u>890 502</u>	<u>335 405</u>	<u>26 917</u>	<u>24 228</u>	<u>35 219</u>	<u>65 982</u>	<u>1 378 253</u>

(i) 80 % des intérêts nets en Amérique du Nord étaient situés au Canada au 31 décembre 2023 (81 % au 31 décembre 2022).

27. Transactions entre parties liées

Au 31 décembre 2023, des billets à recevoir d'entreprises associées de 6,2 millions de dollars US (8,2 millions de dollars) étaient inclus dans les placements à court terme (30,9 millions de dollars au 31 décembre 2022, inclus dans les autres placements).

Jusqu'en septembre 2023, Osisko agissait en tant que garant envers une compagnie d'assurance qui avait émis des obligations environnementales aux autorités gouvernementales au nom d'Osisko Développement, pour un montant d'environ 17,9 millions de dollars. En septembre 2023, l'entente d'indemnisation entre Osisko et la compagnie d'assurance a été résiliée et, par conséquent, Osisko n'est plus le garant de ces obligations environnementales.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

28. Engagements

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Au 31 décembre 2023, la Société avait des engagements significatifs liés à l'acquisition de droits de redevances et de flux de métaux, comme indiqué dans le tableau suivant :

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Gold Resource Corporation	Projet Back Forty (flux aurifère)	5,0 millions \$ US	Obtention de tous les permis importants pour la construction et l'exploitation du projet. Prorata des prélèvements sur une facilité de financement de construction.
		25,0 millions \$ US	
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	45,0 millions \$	Réception, d'une tierce partie, de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage, des droits de surface de la propriété et de tous les permis importants requis pour la construction, d'une décision positive quant à la construction et de la levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).
		60,0 millions \$	
		40,0 millions \$ (optionnel)	

Ententes d'écoulement et ententes de flux

Le tableau suivant résume les engagements significatifs liés à des actifs en production et des actifs à l'étape du développement avancé de paiements pour des métaux précieux, des métaux de base et des diamants à l'égard desquels Osisko détient des droits contractuels en vertu d'ententes d'achat :

Intérêt	Production payable attribuable devant être achetée		Paiement en trésorerie par once/carat (\$ US)		Durée de l'entente	Date de l'entente
	Argent	Autres	Argent	Autres		
CSA, flux ⁽¹⁾	100 %	3,0 à 4,875 % (cuivre)	4 %	4 %	Durée de vie de la mine	Juin 2023
Gibraltar, flux ⁽²⁾	87,5 %		Aucun		Durée de vie de la mine	Mars 2018 Modifiée en juin 2023
Mantos Blancos, flux ⁽³⁾	100 %		8 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	Septembre 2015 Modifiée en août 2019
Renard, flux ⁽⁴⁾		9,6 % (diamants)		Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	Juillet 2014 Modifiée en octobre 2018
Sasa, flux ⁽⁵⁾	100 %		6,21 \$		40 ans	Novembre 2015

- (1) Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné correspondant à 100 % de l'argent payable produit par la mine CSA pour la durée de vie de la mine, et aura le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,0 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'au cinquième anniversaire des ententes, puis 4,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 2,25 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine. Au 5^e anniversaire de la date de clôture, Metals Acquisition aura l'option d'exercer certains droits de réduction en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda de 20,0 millions de dollars US à 40,0 millions de dollars US. Si l'option est exercée, Osisko Bermuda aura toujours le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,25 % - 4,0625 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 23 900 à 28 450 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 1,5 % - 1,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine.
- (2) Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 87,5 % de la production d'argent de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 6,3 millions d'onces d'argent lui aient été livrées à Osisko, et 30,625 % de la production par la suite. En date du 31 décembre 2023, un total de 1,3 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.
- (3) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %. En date du 31 décembre 2023, un total de 5,6 millions d'onces d'argent avait été livré à Osisko Bermuda en vertu de l'entente de flux.
- (4) Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement ses activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.
- (5) Prix sujet à une indexation établie au moindre entre 3 % ou l'inflation sur l'année civile précédente évaluée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) du prix par once après 2016.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées

Déconsolidation d'Osisko Développement

Le 30 septembre 2022, Osisko détenait une participation de 44,1 % (comparativement à 75,1 % au 1^{er} janvier 2022) dans Osisko Développement. À compter du 30 septembre 2022, suite à certains changements effectués à l'accord d'investissement d'Osisko avec Osisko Développement, Osisko a cessé de consolider Osisko Développement, la direction ayant déterminé qu'Osisko n'était plus en position de contrôle sur Osisko Développement. La direction a déterminé qu'elle était toujours en mesure d'exercer une influence notable sur Osisko Développement et a par la suite comptabilisé son investissement résiduel comme une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, Osisko a déconsolidé Osisko Développement le 30 septembre 2022 et a commencé à comptabiliser son investissement dans Osisko Développement selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 30 septembre 2022, la Société a décomptabilisé les actifs et les passifs d'Osisko Développement de son bilan consolidé, a comptabilisé sa participation dans Osisko Développement à sa juste valeur en tant que placement dans une entreprise associée (note 10) pour un montant de 207,0 millions de dollars, a reconnu des redevances et des droits de flux de métaux sur les actifs détenus par Osisko Développement pour un montant de 122,1 millions de dollars (note 12 - ces actifs étaient éliminés lors de la consolidation avant la perte de contrôle) et a reconnu une perte nette hors trésorerie sur déconsolidation de 140,9 millions de dollars. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'Osisko Développement ont été consolidés dans les états financiers de la Société jusqu'au 30 septembre 2022.

Les tableaux suivants résumés l'information financière concernant Osisko Développement au 30 septembre 2022, immédiatement avant la déconsolidation. Les montants divulgués sont présentés avant les ajustements intersociétés :

Bilans consolidés résumés

	Au 30 septembre 2022
	\$
Actifs courants	168 092
Passifs courants	<u>(51 330)</u>
Actifs nets courants	116 762
Actifs non courants	902 768
Passifs non courants	<u>(105 757)</u>
Actifs nets non courants	<u>797 011</u>
Total des actifs nets	<u>913 773</u>
Cumul des autres éléments du résultat global	<u>(515)</u>
Participations ne donnant pas le contrôle	<u>(443 295)</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées (suite)

Déconsolidation d'Osisko Développement (suite)

Activités abandonnées

Les activités d'Osisko Développement correspondaient à l'un des deux secteurs d'exploitation distincts de la Société, nommément le secteur de l'exploration, de l'évaluation et du développement de projets miniers. Ce secteur a été considéré comme ayant été cédé et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie ont été reclassés dans les activités abandonnées. Le tableau suivant résume l'information concernant les résultats d'exploitation inclus dans les activités abandonnées aux états consolidés des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Les montants divulgués sont présentés avant les ajustements intersociétés :

	<u>2022</u>
	\$
Résultats des activités abandonnées :	
Perte nette sur déconsolidation	(140 910)
Résultats des activités abandonnées :	
Produits	44 820
Dépréciation d'actifs miniers	(81 000)
Autres charges, montant net	<u>(89 895)</u>
Perte nette avant les impôts sur le résultat	(126 075)
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat différés (voir ci-dessous)	<u>(1 490)</u>
Perte nette	<u>(127 565)</u>
Perte nette des activités abandonnées	<u>(268 475)</u>
Perte nette par action des activités abandonnées	
De base et diluée	(1,50)

Transactions de financement par capitaux propres réalisées par Osisko Développement avant la déconsolidation

Les transactions de financement par capitaux propres suivantes ont été réalisées par Osisko Développement avant la déconsolidation et ont été présentées dans les *Investissements nets d'actionnaires minoritaires* aux états consolidés des variations des capitaux propres et dans les activités abandonnées aux états consolidés des flux de trésorerie.

Placement privé par voie de prise ferme (2022)

En mars 2022, Osisko Développement a complété un placement privé par l'entremise d'un courtier en prise ferme visant un total de (i) 13 732 900 reçus de souscription d'ODV et (ii) 9 525 850 unités d'ODV (collectivement avec les reçus de souscription d'ODV, les « valeurs mobilières offertes ») au prix de 4,45 \$ par valeur mobilière offerte, pour un produit brut global d'environ 103,5 millions de dollars (le « placement privé par voie de prise ferme d'ODV »), y compris l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes. Chaque unité d'ODV se composait d'une action ordinaire de la société (chacune, une « action ordinaire d'ODV ») et d'un bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « bon de souscription d'ODV »), chaque bon de souscription d'ODV conférant au porteur le droit d'acheter une action ordinaire d'ODV supplémentaire au prix de 7,60 \$ par action ordinaire d'ODV pendant une période de 60 mois suivant la date d'émission. Chaque reçu de souscription d'ODV conférait au porteur le droit de recevoir une unité d'ODV, après satisfaction des conditions de libération de l'entiercement du placement par voie de prise ferme, lesquelles ont été satisfaites en mai 2022. En contrepartie de leurs services, les preneurs fermes ont reçu une commission en espèces équivalant à 5 % du produit brut du placement privé par voie de prise ferme d'ODV (hormis à l'égard des souscripteurs sur la liste du président pour lesquels aucune commission n'a été payée).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées (suite)

Transactions de financement par capitaux propres réalisées par Osisko Développement avant la déconsolidation (suite)

Placement privé sans intermédiaire (2022)

En mars 2022, Osisko Développement a clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire (le « placement privé sans intermédiaire d'ODV ») en vertu de laquelle 24 215 099 reçus de souscription d'ODV ont été émis au prix de 3,50 \$ US par reçu de souscription d'ODV, pour un produit brut d'environ 84,8 millions de dollars US (108,1 millions de dollars). Aussi en mars 2022, Osisko Développement a clôturé la deuxième tranche du placement privé sans intermédiaire d'ODV en vertu de laquelle 9 365 689 reçus de souscription d'ODV supplémentaires ont été émis au prix de 3,50 \$ US par reçu de souscription d'ODV, pour un produit brut supplémentaire d'environ 32,8 millions de dollars US (41,0 millions de dollars). En avril 2022, Osisko Développement a clôturé la troisième tranche du placement privé sans intermédiaire d'ODV en vertu de laquelle 512 980 reçus de souscription d'ODV supplémentaires ont été émis au prix de 3,50 \$ US par reçu de souscription d'ODV, pour un produit brut supplémentaire d'environ 1,8 million de dollars US (2,2 millions de dollars).

Regroupement d'actions d'Osisko Développement

En mai 2022, Osisko Développement a procédé à un regroupement de ses actions ordinaires à raison de trois actions pour une action (3:1). Les transactions de financement par capitaux propres décrites ci-dessus sont présentées avant le regroupement d'actions.

Acquisition de Tintic par Osisko Développement

En mai 2022, Osisko Développement a complété l'acquisition de Tintic Consolidated Metals LLC (« Tintic »), détenteur de la propriété Tintic et de claims miniers couvrant plus de 17 000 acres (dont plus de 14 200 acres concédées par lettres patentes) dans le district minier historique de Tintic au centre de l'Utah (la « transaction Tintic »).

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'acquisition :

Contrepartie payée	\$
Émission de 12 049 449 actions ordinaires d'Osisko Développement ⁽ⁱ⁾	109 656
Trésorerie	63 881
Instruments convertibles ⁽ⁱⁱ⁾	10 827
Juste valeur de la contrepartie différée de 12,5 millions de dollars US (15,9 millions de dollars)	13 414
Juste valeur des autres paiements éventuels, droits et obligations	1 695
	<u>199 473</u>
Actifs nets acquis	\$
Actifs courants	2 705
Actifs miniers et immobilisations corporelles	182 229
Exploration et évaluation	38 508
Autres actifs non courants	1 735
Passifs courants	(1 322)
Passifs non courants	(4 925)
Passif d'impôts sur le résultat différés	(19 457)
	<u>199 473</u>

(i) Avant le regroupement d'actions.

(ii) Correspond aux instruments convertibles totalisant 8,5 millions de dollars US (10,8 millions de dollars) émis aux vendeurs avant la clôture de la transaction Tintic, lesquels étaient inclus dans le prix d'acquisition.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les produits et la perte nette de Tintic inclus à l'état des résultats dans la *perte nette des activités abandonnées* s'élevaient respectivement à 11,5 millions de dollars et 1,6 million de dollars.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées (suite)

Méthodes comptables significatives s'appliquant aux activités abandonnées

(a) Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode comptable de l'acquisition en vertu de laquelle les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables (les actifs nets identifiables) de l'entreprise sont évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Les justes valeurs provisionnelles estimées à la date de présentation de l'information sont finalisées dès que les renseignements pertinents sont disponibles, au plus tard douze mois suivant la date d'acquisition et sont ajustées pour refléter la transaction en date de l'acquisition. Tout surplus de la contrepartie payée est traité en goodwill, et tout gain à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé à l'état des résultats et du résultat global. Si la transaction entraîne une perte de contrôle, la participation reste comptabilisée au bilan à la juste valeur et l'écart entre la juste valeur comptabilisée et la valeur comptable à la date de la transaction est comptabilisé à l'état des résultats. Les coûts d'acquisition sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés. Les résultats des entreprises acquises au cours de la période sont consolidés dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle débute (généralement à la date de clôture de la transaction lorsque l'acquéreur procède au transfert juridique de la contrepartie).

(b) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent une participation en capitaux propres dans une filiale détenue par une partie externe. La quote-part des actifs nets de la filiale attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et du résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Les variations de la participation de la Société dans la filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées en tant que transactions de capitaux propres. Les participations ne donnant pas le contrôle représentaient la participation en capitaux propres dans Osisko Développement détenue par des parties externes jusqu'au 30 septembre 2022, date à laquelle la Société a cessé de consolider Osisko Développement.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

L'amortissement est calculé pour répartir le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée d'utilité prévue, selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous pour chaque catégorie d'actifs matériels :

Immobilisations corporelles d'exploration	2 à 20 ans
Immobilisations corporelles minières (développement)	3 à 20 ans

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

(d) Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les dépenses d'exploration et d'évaluation et les coûts d'acquisition de propriétés minières se rapportant à des actifs d'exploration et d'évaluation. Les coûts engagés pour les activités qui précèdent l'exploration et l'évaluation, soit tous les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux d'explorer un secteur, sont passés en charges immédiatement. Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de dépôts minéralisés ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants. Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les pertes de valeur cumulées. Les droits miniers et les options d'acquisition de participations indivises dans des droits miniers sont amortis uniquement lorsque ces propriétés sont mises en production commerciale.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées (suite)

Méthodes comptables significatives s'appliquant aux activités abandonnées (suite)

(d) Dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Les dépenses d'exploration et d'évaluation pour chaque secteur d'intérêt distinct sont capitalisées et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Elles reflètent également les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration et l'évaluation ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation incluent le coût pour :

- (i) établir le volume et la teneur des dépôts par des activités de forage carotté, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage;
- (ii) déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement;
- (iii) les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- (iv) les activités relatives aux permis; et
- (v) les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables à ces activités.

(e) Provision pour restauration environnementale

Une provision pour restauration environnementale, frais de restructuration et créances légales, le cas échéant, est comptabilisée lorsque :

- (i) Osisko Développement a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'événements passés.
- (ii) Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation.
- (iii) Le montant peut être estimé de façon fiable.

La provision est évaluée selon la meilleure estimation de la direction du montant qui devra être dépensé pour régler l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information, ce montant étant actualisé lorsque l'effet est significatif. L'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée dans les charges financières. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision pour restauration environnementale représente les obligations juridiques et implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles d'Osisko Développement. Ces obligations correspondent aux coûts associés aux activités de restauration et de surveillance et au démantèlement d'actifs corporels. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation, en excluant les risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie estimés ont déjà été ajustés.

Dépôts de restauration

Les dépôts de restauration sont des dépôts à terme détenus au nom du gouvernement de la Province de la Colombie-Britannique à titre de garantie pour de possibles activités de restauration sur les propriétés minières d'Osisko Développement pour lesquelles elle a obtenu un permis d'exploration. Les dépôts de restauration sont libérés lorsque la propriété a été restaurée à une condition satisfaisante, ou en vertu de la convention de cautionnement. Puisqu'ils ne peuvent être utilisés à des fins générales, ces dépôts sont inclus dans les autres actifs aux bilans consolidés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées (suite)

Méthodes comptables significatives s'appliquant aux activités abandonnées (suite)

(f) *Rémunération fondée sur des actions*

Régime d'options d'achat d'actions

Osisko Développement offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées devant être acquises, et vient augmenter le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

Développement Osisko offre un régime d'UAD à l'intention de ses administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et un régime d'UAR à l'intention de ses dirigeants, employés et consultants dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur donnant le droit de toucher un paiement en actions ordinaires, en trésorerie (basé sur le prix des actions d'Osisko Développement au moment pertinent) ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie à la seule discrétion d'Osisko Développement. La juste valeur des UAD et des UAR octroyées par Osisko Développement devant être réglées en actions ordinaires est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits dans les participations ne donnant pas le contrôle avec une charge correspondante à la rémunération fondée sur des actions. Un passif pour les UAD et les UAR devant être réglées en trésorerie est évalué à la juste valeur à la date d'octroi et est ultérieurement ajusté à chaque date de bilan pour toute variation de la juste valeur. Le passif est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits et une charge correspondante est inscrite au titre de la rémunération fondée sur des actions.

Estimations et jugements comptables critiques s'appliquant aux activités abandonnées

Estimations et hypothèses comptables critiques

Réserves et ressources minérales – Projets d'exploration et de développement

Les réserves minérales sont des estimations de la quantité de minerai qui peut être économiquement et légalement extraite des propriétés minières d'Osisko Développement. Développement Osisko estime ses réserves minérales et ses ressources minérales en se basant sur les renseignements compilés par des personnes qualifiées tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces renseignements comprennent des données géologiques sur les dimensions, la profondeur et la géométrie d'un gîte minier, et exigent des jugements géologiques complexes pour interpréter les données. L'estimation des réserves récupérables repose sur des facteurs comme des estimations des prix des métaux, des futurs besoins en capitaux, et des coûts de production ainsi que des hypothèses et des jugements géologiques pris en compte pour estimer les dimensions et la teneur du matériel inclus dans les réserves minérales. Tout changement aux estimations de réserves minérales et de ressources minérales peut avoir un impact sur la valeur comptable des propriétés minières et les coûts de développement différés, les immobilisations corporelles, les provisions au titre des frais de restauration et de fermeture des sites, la comptabilisation des actifs d'impôts différés et les charges d'amortissement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles

La méthode comptable d'Osisko Développement à l'égard des dépenses d'exploration et d'évaluation fait en sorte que certains postes de dépenses sont capitalisés. Cette méthode exige de la direction qu'elle fasse certaines estimations et formule certaines hypothèses quant aux événements et circonstances à venir, en particulier sur la viabilité économique d'une opération d'extraction minière. Ces estimations et hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après avoir capitalisé des dépenses, un jugement est fait selon lequel le recouvrement de ces dépenses est improbable, le montant capitalisé sera radié à l'état consolidé des résultats.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées (suite)

Estimations et jugements comptables critiques s'appliquant aux activités abandonnées (suite)

Estimations et hypothèses comptables critiques (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles (suite)

Les activités de développement débutent après que le projet ait été sanctionné par la haute direction. Un jugement est appliqué par la direction pour déterminer lorsqu'un projet a atteint le stade où des réserves économiquement récupérables existent, de façon à ce que le développement puisse être sanctionné. Pour exercer ce jugement, la direction doit faire certaines estimations et formuler certaines hypothèses similaires à celles décrites ci-dessus pour les dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées. Ces estimations et hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après avoir débuté des activités de développement, un jugement est fait à l'effet que l'actif en développement est déprécié, un montant approprié sera radié à l'état consolidé des résultats.

La recouvrabilité, par Osisko Développement, de la valeur comptabilisée des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles est basée sur la conjoncture des marchés des métaux, sur les ressources minérales sous-jacentes associées aux propriétés, et sur les coûts futurs qui pourraient être requis pour arriver à la réalisation ultime soit par l'exploitation minière, soit par la vente.

À chaque date de présentation de l'information financière, Osisko Développement évalue chaque propriété minière et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la nature des travaux d'exploration, d'évaluation et de développement qui sont justifiés pour l'avenir. S'il y a peu de chances que des travaux futurs soient réalisés sur une propriété ou un projet sur une période prolongée suivant la fin des activités antérieures, les dépenses différées se rapportant à cette propriété ou ce projet sont radiées ou dépréciées au montant recouvrable estimatif, à moins qu'il y ait des indications persuasives qu'une provision pour dépréciation n'est pas requise.

Les montants recouvrables au titre des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles sont déterminés en utilisant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle nette des futurs flux de trésorerie qui devraient découler de l'actif dans sa condition actuelle en se basant sur des données observables. Le calcul utilise les flux de trésorerie projetés d'après les budgets financiers approuvés par la direction. Ces flux de trésorerie projetés sont basés sur les estimations et prévisions quant aux réserves de minerai récupérable, aux prix de vente des métaux, aux coûts d'exploitation, aux taux d'actualisation et aux taux de change des devises étrangères. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au prix de vente attendu de l'actif (le montant qu'un participant au marché paierait pour l'actif), net des frais de transaction.

Osisko Développement peut utiliser d'autres approches pour déterminer la juste valeur, qui pourraient inclure des estimations portant sur : (i) la valeur monétaire par once de réserves/ressources minérales; (ii) les multiples des flux de trésorerie; (iii) la capitalisation boursière d'actifs comparables; et (iv) les transactions de ventes comparables. Tout changement dans la qualité et la quantité des réserves de minerai récupérable, les prix de vente prévus et les coûts d'exploitation prévus pourrait avoir une incidence importante sur la juste valeur estimative des intérêts miniers, et pourrait se solder par des radiations ou des dépréciations importantes dans l'avenir.

Provision pour restauration environnementale

La provision pour restauration environnementale repose sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction d'Osisko Développement, et dont celle-ci est d'avis qu'elles sont une base raisonnable sur laquelle il est possible d'estimer les obligations futures en fonction du contexte économique actuel. Ces estimations tiennent compte de tout changement important aux hypothèses qui survient lors des révisions périodiques de la direction et sont basées sur les exigences réglementaires actuelles. Tout changement significatif des estimations du taux d'actualisation, de la contamination, des normes et des techniques de restauration provoquera un changement de la provision d'une période à l'autre. Les coûts de remise en état et de fermeture réels dépendront ultimement des futurs prix du marché, qui reflèteront les conditions du marché au moment où les coûts seront réellement engagés. Le coût final de la restauration pourrait être supérieur ou inférieur au montant présentement alloué en provision.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées (suite)

Estimations et jugements comptables critiques s'appliquant aux activités abandonnées (suite)

Jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables de la Société se rapportant aux activités abandonnées

Regroupements d'entreprises

Déterminer si une acquisition correspond à la définition d'entreprise, ou si elle consiste en une acquisition d'actifs, nécessite de porter un jugement. Les hypothèses et les estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, des propriétés d'exploration et d'évaluation et des intérêts miniers et des immobilisations corporelles en particulier, nécessitent généralement de porter un jugement important. Tout changement dans ces jugements pourrait avoir une incidence sur les montants présentés à titre d'actifs et de passifs.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles

L'évaluation de la dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (incluant les actifs d'exploration et d'évaluation assujettis à un accord d'amodiation), des intérêts miniers et des immobilisations corporelles nécessite de porter des jugements afin de déterminer s'il existe des indices qu'un test de dépréciation formel serait nécessaire à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles d'Osisko Développement.

Les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, le fait que le droit d'explorer dans un secteur spécifique arrive à échéance au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; le fait que d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans un secteur spécifique, compte tenu des dépenses devant être engagées par le participant à une entente d'amodiation, ne sont ni budgétées ni planifiées; le fait que l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et qu'Osisko Développement a décidé de mettre fin à de telles activités dans ce secteur spécifique; le fait que des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que le développement dans un secteur spécifique puisse probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des actifs soit recouvrée en entier advenant un développement fructueux ou une vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation par Osisko Développement ou par le participant à une entente d'amodiation; des variations significatives des prix pour les matières premières ou des taux d'intérêt actuels ou prévus; et des variations significatives des réserves de minerai récupérables et des coûts d'exploitation prévus.

Tout changement dans les jugements utilisés pour déterminer la juste valeur des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Les notes aux états financiers consolidés qui suivent ne sont présentées que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 afin de détailler les changements importants des actifs et des passifs d'Osisko Développement avant la déconsolidation.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées (suite)

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Intérêts miniers et immobilisations corporelles minières

	Exercice terminé le 31 décembre 2022		
	Intérêts miniers	Immobilisations corporelles minières	Total
	\$	\$	\$
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	543 953	83 712	627 665
Acquisition de Tintic	169 175	13 054	182 229
Ajouts	36 754	14 214	50 968
Dépréciation	(81 000)	-	(81 000)
Crédits d'impôt à l'exploration minière	(6 275)	-	(6 275)
Variation des actifs de restauration environnementale	(3 797)	-	(3 797)
Amortissement	(2 385)	(9 489)	(11 874)
Cessions et autres	(275)	(4 632)	(4 907)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	21 183	3 384	24 567
Déconsolidation d'Osisko Développement	(677 333)	(100 243)	(777 576)
Valeur comptable nette au 31 décembre	-	-	-

Dépréciation - Projet aurifère San Antonio

Au 30 septembre 2022, les conditions sur les marchés, les pressions sur les coûts subies par l'industrie et le contexte inflationniste ont été considérés comme des indicateurs de dépréciation, entre autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction d'Osisko Développement a procédé à un test de dépréciation de tous ses projets. Le test de dépréciation s'est soldé en une charge de dépréciation de 81,0 millions de dollars à l'égard du projet aurifère San Antonio durant les trois mois terminés le 30 septembre 2022.

Le 30 septembre 2022, le projet aurifère San Antonio a été ramené à sa valeur recouvrable de 35,0 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la valeur d'utilité, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la production et la vente de l'or provenant du projet aurifère San Antonio sur la durée de vie estimative de la mine, en fonction du prix de l'or par once à long terme prévu, l'inflation prévue affectant les coûts, et un taux d'actualisation réel avant impôt de 19,9 % appliqué aux flux de trésorerie projetés.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction d'Osisko Développement pour le prix de l'or à long terme et le taux d'actualisation réel avant impôt (considérés isolément). Si le prix de l'or par once à long terme appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été inférieur de 10 % aux estimations de la direction, Osisko Développement aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 35,0 millions de dollars. Si le taux d'actualisation réel avant impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été supérieur de 100 points de base aux estimations de la direction, Osisko Développement aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 5,8 millions de dollars.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées (suite)

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Intérêts miniers et immobilisations corporelles minières (suite)

Les variations des immobilisations corporelles minières par catégorie d'actifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 sont présentées ci-dessous :

	Exercice terminé le 31 décembre 2022			
	Terrains et bâtiments	Machinerie et équipement	Construction en cours	Total des immobilisations corporelles minières
	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	16 473	42 990	24 249	83 712
Acquisition de Tintic	6 940	4 420	1 694	13 054
Ajouts	1 418	9 574	3 222	14 214
Amortissement	(1 399)	(8 090)	-	(9 489)
Transferts	(133)	5 526	(5 393)	-
Cessions et autres	(964)	(3 668)	-	(4 632)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	550	2 060	774	3 384
Déconsolidation d'Osisko Développement	(22 885)	(52 812)	(24 546)	(100 243)
Valeur comptable nette au 31 décembre	-	-	-	-

Actifs d'exploration et d'évaluation

	Exercice terminé le 31 décembre 2022
	\$
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	3 635
Acquisition de Tintic	38 508
Ajouts	4 519
Autres ajustements	(417)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	3 138
Déconsolidation d'Osisko Développement	(49 383)
Valeur comptable nette au 31 décembre	-

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées (suite)

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Provisions et autres passifs

						Exercice terminé le 31 décembre 2022
	Réhabilitation environne- mentale ⁽ⁱ⁾	Obligations locatives	Prime différée sur les actions accréditives	Instruments financiers dérivés ⁽ⁱⁱ⁾	Contrepartie différée et paiements éventuels ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	53 237	9 866	914	-	-	64 017
Acquisition de Tintic par Osisko Développement	5 370	325	-	-	15 109	20 804
Nouveaux passifs	261	108	-	39 841	-	40 210
Révision des estimations	(4 299)	(2 463)	-	-	-	(6 762)
Variation de la juste valeur	-	-	-	(21 483)	-	(21 483)
Désactualisation	2 185	-	-	-	333	2 518
Règlements/paiement de passifs	(2 549)	(6 306)	-	-	-	(8 855)
Comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditives	-	-	(914)	-	-	(914)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	1 193	12	-	1 333	1 149	3 687
Déconsolidation d'Osisko Développement	(55 398)	(1 542)	-	(19 691)	(16 591)	(93 222)
Solde au 31 décembre	-	-	-	-	-	-

(i) La provision pour restauration environnementale représentait les obligations légales et contractuelles associées à la fermeture éventuelle des intérêts miniers, des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation d'Osisko Développement (principalement pour la propriété Cariboo et les projets Bonanza Ledge Phase 2 et San Antonio).

(ii) Correspondaient aux bons de souscription comptabilisés en tant que passifs dérivés émis par Osisko Développement et pouvant être exercés en dollars US.

(iii) Correspondaient à la contrepartie différée et aux paiements éventuels payables par Osisko Développement en lien avec l'acquisition de Tintic.

30. Événements subséquents

Remboursement de la facilité de crédit renouvelable

En 2024, la Société a remboursé un montant total de 30,2 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable.

Dividende

Le 20 février 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 mars 2024.